À votre service:
Philippe W. Lavack (prés.)
Denis Marcoux Gilles Lagacé
SALON MORTUAIRE
Desjardins
357, RUE DES MEURONS ST-BONIFACE, TEL. 233-4949

ASSURANCES
AUTOPAC
D'ESCHAMBAULT
136, BOULEVARD PROVENCHER
GILBERT D'ESCHAMBAULT
Tél No: 247-4816

"Paraît depuis 1913"

Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Vol. 69 No 23 SAINT-BONIFACE, vendredi 24 septembre 1982



Une Sainte pour les Soeurs SNJM

Plus de mille personnes se sont réunies en la Cathédrale de Saint-Boniface, samedi 18 septembre, pour célébrer la Béatification de Mère Marie-Rose Durocher, la fondatrice de la Congrégation des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie. Voir le résumé de la vie et de l'oeuvre de la nouvelle sainte

Bientôt mieux que le câble pour le Sud-Est?

Vous habitez le sud-est du Manitoba. Vous aimez regarder à l'occasion le petit écran. Mais vous êtes fatigué du peu de choix à votre disposition. Et bien il se pourrait que vous soyez au bout du tunnel.

En fait le conditionnel est encore de rigueur. Car une fois de plus, c'est le tout puissant Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, qui permettra ou non à la compagnie privée Cabloman de transmettre les signaux de CANCOM.

Une affaire qui peut sembler compliquée à priori. Mais il n'en est rien.

Tout commence avec un problème: le système traditionnel du câble pour capter tout une série de canaux n'est rentable que lorsque la concentration de la population est suffisante. L'installation du câble coûtant entre 9 et 12 mille dollars du mille, les calculs sont faciles à faire si l'on demeure à Flin Flon.

Il a donc fallu penser à un autre moyen technique pour desservir convenablement les régions éloignées du pays. La réponse s'appelle au Canada, CANCOM. Depuis l'année dernière, grâce au satellite, CANCOM peut desservir le Canada tout entier. Il suffit donc de disposer des installations techniques pour capter les quatre canaux canadiens que propose actuellement CANCOM: CHAN de Vancouver, CITV d'Edmonton, CHCH de Hamilton et TCTV de Montréal. Exit le cable.

Vendeur local

Seulement voilà: CANCOM a le droit d'émettre les signaux, mais ne peut pas vendre le produit dans les foyers. D'où la création de compagnies comme Cabloman, sorte de vendeur local.

Cabloman est une compagnie privée de 25 actionnaires qui a été incorporée au début janvier. Côté francophones, parmi les actionnaires, on trouve: Me Renald Guay, Rémi Smith, le sénateur Jos Guay, Aurèle Campeau, Albert Vielfaure, Gilles Chaput.

Cabloman vient de faire parvenir au CRTC une demande de permis pour desservir 9 régions (voir carte), situées essentiellement dans le sud-est de la province. Pourquoi le sud-est? "Pour deux raisons principales, explique Rémi Smith. Parce que le sud-est n'est pas du tout desservi par le câble et parce qu'il y a dans cette région une grosse proportion de francophones".

suite à la page 5



Me Renald Guay et Me Rémi Smith, actionnaires de Cabloman. Pour que les francophones ne manquent pas le bateau de la cablodiffusion.

Un feuilleton dès cette semaine



LA LIBERTÉ a décidé de retourner à une ancienne tradition: celle du feuilleton, ou, si l'on veut, de l'histoire à suivre. Sous la plume de l'historien Raymond Thuot, nous vous proposons une série sur les Passe-temps des Franco-Manitobains durant les années noires.

Professeur d'Histoire au CUSB depuis 18 ans, M. Thuot a profité d'une année sabbatique (1980-1981) pour la mise en forme d'informations tirées des éditions de LA LIBERTÉ des années 30 à 39.

M. Raymond Thuot, professeur d'histoire au CUSB.



"Tes études...en français" au Collège Universitaire de Saint-Boniface

SECTEUR COLLÈGE COMMUNAUTAIRE
- secrétariat bilingue
- administration des affaires

SECTEUR UNIVERSITAIRE
- ARTS
- SCIENCES
- ÉDUCATION

OPINION

À 9 pour cent du suicide

Le Collège universitaire de Saint-Boniface vient de battre un record vieux de 12 ans. Cette année, 400 étudiants (contre 340 l'an dernier) se sont incrits au CUSB. En équivalence plein-temps, comme on dit dans le jargon universitaire, cela représente 250 étudiants (215 l'année passée).

Le fameux programme de prémaîtrise et de maîtrise en éducation est finalement, après trop d'années d'incertitude, lancé. La programmation pour un BA avec spécialisation en traduction est prête.

Tout va donc très bien pour le Collège. Du moins pour l'instant. Du moins si le gouvernement ne met pas à exécution sa menace de mort qui est tombée, le mois dernier, sous la forme d'une directive du ministre de l'éducation. Elle tient crûment dans un chiffre: 9.5 pour cent, c'est-à-dire le maximum d'augmentation qui sera accordé aux budgets des universités.

Le recteur du Collège, Paul Ruest, est formel: "Une telle directive serait suicidaire. On ne fait pas de violon, c'est du sérieux. Avec ses besoins particuliers, si on impose au CUSB les mêmes restrictions budgétaires qu'aux grandes institutions universitaires, il faudra couper des programmes et nous ne pourrons plus offrir de BA. Car nous n'avons pas la même marge de manoeuvre que les grandes universités. On offre un minimum aux Franco-Manitobains, comment couper le minimum?"

Les responsables du Collège ont donc plaidé la semaine dernière leur dossier devant la puissante Commission des subventions aux universités. Reparlons chiffres. Le budget 82/83 du CUSB s'élève à deux millions 325 mille dollars, le budget préliminaire pour 83/84 à 580 mille dollars de plus. "Le minimum pour continuer à offrir les actuels programmes ainsi que la prémaîtrise et la maîtrise", souligne Paul Ruest.

Inutile d'être comptable agréé pour voir que l'augmentation budgétaire planifiée ne rentre pas du tout dans le cadre de la "repriorisation" du gouvernement Pawley. Une hausse de 9 pour cent ne représenterait que 200 mille dollars, pas 580 mille dollars.

Pas décevoir le procureur

Sans compter que ces montants n'incluent pas le nouveau programme de traduction qui pourrait démarrer à la rentrée de 1983, si la Commission des subventions aux universités débloque 60 mille dollars la première année. Après trois ans, une fois le programme installé, la facture s'élèverait à 150 mille dollars par an.

Or on a beau se trouver en période de restriction budgétaire, on voit mal comment le BA en traduction pourrait être refusé au Collège. On a hâte que la province dispose d'assez de traducteurs pour pouvoir enfin traduire ce que la loi l'oblige à traduire. On ne peut tout de même pas décevoir notre procureur général, Roland Penner.

Et puis il y a aussi les cas de profs du CUSB, qui sont actuellement sous-payés. Le salaire moyen annuel au pays se situe à 37 mille dollars, à 36 mille à l'Université du Manitoba et à 27 mille au Collège. On a beau être francophone, on voit mal comment la Commission pourrait refuser un programme de rattrapage sur trois ans.

Mais dans le fond, il y a bien plus grave à cette affaire d'augmentation budgétaire limitée aux environs de 9 pour cent. On remet en cause la mission sociale de l'université. "Présentement, souligne Paul Ruest, si l'on considère la difficile situation économique d'un côté et les gens qui ont les talents pour étudier de l'autre, on doit faire tout notre possible pour les accommoder. Ce n'est pas le temps de couper. Nos préoccupations doivent aller au-delà de la conjoncture économique actuelle".

D'ailleurs le recteur est bien prêt à dire que les inscriptions-record de cette année au Collège, sont certainement dues en partie au manque d'ouvertures sur le marché du travail.

Le problème est posé. Pour Howard Pawley, l'ex-premier ministre Sterling Lyon coupait, alors que lui se complaît à répéter qu'il repriorise. Le sort qui sera fait aux budgets des universités et aux besoins particuliers du Collège universitaire de Saint-Boniface devrait nous permettre de conclure si cette prétendue différente approche de repriorisation rimera avec intelligence humaine.

Bernard BOCQUEL

Le CA du CUSB est au complet

Après son assemblée annuelle lundi 20 septembre, le conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface est maintenant au grand complet. Parmi les nouveaux membres, il faut remarquer la venue de l'avocat Maurice Arpin, qui a été coopté pour un mandat de trois ans. L'autre coopté est le psychologue Louis Druwé, qui est directeur des services d'éducation spéciale dans la Rouge. Lui aussi siègera trois ans.

Les autres membres sont: Robert Hague (représentant le collège communautaire), Ingrid Joubert (choisie par les profs du CUSB), Maurice Smith (délégué par l'Association des étudiants), Denis Clément (Éducateurs franco-manitobains), Gérard Archambault (Commissaires d'écoles franco-manitobains), Marc Monnin et Maurice Auger (SFM), Céline Houde et Léo Couture (nommés par le diocèse). Le douzième membre est le recteur, Paul Ruest.

C'est à la mi-octobre que l'on connaîtra, suite à la prochaine réunion du conseil d'administration, qui succèdera à Normand Boisvert à la présidence du CUSB.



Cercle Molière

le vendredi 1er octobre 1982
au Centre culturel
franco-manitobain
18h30 le bar (à vos frais)
19h30 Le spectacle avec Gilles PELLETIER
20h30 le festin au homard

S.V.P. présenter cette invitation à l'entrée pour avoir droit au prix de présence.
Prix d'entrée: 35,00$

Les SOLIDES

On nous prévient qu'il n'y aura pas de centenaire de paroisse ou d'organisation en 1985... Pourquoi ne pas fêter alors le centenaire d'une chicane dans l'éducation? Il y aurait sûrement moyen d'en trouver une petite.

Entendu cette semaine dans un bar de Saint-Boniface: "Je viens de rencontrer un francophone que je ne connaissais pas!"

Notre philanthrope fédéral Lloyd Axworthy vient de donner 25,000$ de nos impôts pour la prévention du crime dans sa circonscription. Il ne veut plus de comptable agréé mais un comté agréable.

Dans la communauté franco-manitobaine, il y a quand même de la continuité, quoiqu'en disent quelques mauvaises langues... C'est le président du CCFM lui-même qui disait la semaine dernière que la directrice du centre a été à son poste pendant quatre ans. Et quatre ans de suite en plus.

Définitivement, ça nous prend une loi 101 au Manitoba: il faut à tout prix stopper l'essor de l'immersion française, qui double ou presque le nombre de ses adeptes chaque année. Il ne se peut pas que seul le Québec puisse offrir une bonne éducation en anglais.

Entendu cette semaine: "Le Festival approche, je vais me faire grandir une barbe!" Et pas d'un étudiant en immersion!

Entendu aussi cette semaine: "Tant que tu ne seras pas membre d'un conseil d'administration, tes idées ne seront pas bonnes!" Connaissez-vous quelqu'un qui est sans conseil?

Vous êtes conviés... "A meeting of the Monarchist League of Canada will be held on Monday the 18th of Octobre 1982 at 8:00 p.m. in Askey Hall, 175 Colony Street, Winnipeg. Dr. Morris Shumiatcher O.C., Q.C. will speak on "Her Majesty's Most Exquisite Equipose and Equity". On n'a pas osé traduire!

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par **Presse-Ouest Ltée**, au service de 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédaction: Jean-Pierre DUBÉ
Bernard BOCQUEL
Administration: Christian SUCHE
Ventes: Maurice SABOURIN
Correction d'épreuves: Augusta DAVIDSON
Composition: Arlette LACHIVER
Montage: Gilbert PAINCHAUD

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ**, Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél: 204-**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 16$50 au Manitoba, 20$ partout ailleurs au Canada, et 25$ à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.
Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477

LA LIBERTÉ
C.P. 96
Saint-Boniface
R2H 3B4
247-4823



Du lundi au vendredi
à 18h00

On demande la démission de Gilles Roch

Ayant lu les lettres de M. Gilles Roch du 27 août et du 9 septembre, je crie "Pitié!".

Pitié pour les pauvres lecteurs de **LA LIBERTÉ**, qui sont continuellement assujettis à des déclarations de quelqu'un qui ose insulter leur intelligence.

Le peuple, dont parle M. Roch n'aurait jamais élu un homme qui aurait montré ses vraies tendances, qui aurait honnêtement dit qu'il abuserait des autres et qui serait responsable de l'embauche de personnel de qualité inférieure.

Je pourrais sans doute me demander "Qu'est-ce que M. Roch cherche à cacher? Il défend avec férocité ses vues, se disant supporté par la majorité silencieuse. Si elle est silencieuse, comment peut-il prétendre connaître ses désirs. Et nous qui sommes minoritaires, audelà de 550 à la réunion du 21 juin... Pas pire pour le début de l'été!

M. Roch persiste à se servir du titre de vice-président de la Division scolaire Seine, même après avoir été réprimandé le 16 août, par le président M. Roland Lavallée, pour la simple raison qu'il n'avait pas été mandaté d'exprimer les vues de la commission scolaire. Quand il s'élève pour protester ou corriger, il le fait en tant que commissaire du quartier de Lorette et n'exprime en aucune manière les vues de la Commission scolaire entière.

Il faut aussi préciser que ce qu'il exprime n'est pas l'avis des parents d'enfants qui fréquentent les écoles en question. La forte opposition à ce qui se passe en est la preuve. M. Roch ne respecte pas sa position et par ses actions insubordonnées, il nous pousse à lui demander sa démission.

La division avait, en fait coupé les orienteurs du présecondaire et ne les aurait acceptés, ainsi que ceux de l'élémentaire, qu'avec une référence spéciale venue de l'école. Les parents reconnaissant le gros manque de jugement et de prévoyance de cette action, ont manifesté fortement leurs objections.

Sous pression et seulement sous pression, lors de la réunion du 21 juin les commissaires ont finalement renversé cette décision en gardant le même nombre d'orienteurs. C'était de leur part un petit cadeau destiné à apaiser. Ce n'est pas encore la parfaite solution. Les orienteurs seront divisés parmi les écoles différemment et il y aura un manque de continuité dans le rapport déjà établi entre orienteur et élève dans les années précédentes.

Si on vous dit qu'il n'y aura plus de transport pour les élèves de la maternelle à l'heure du midi et qu'ils devront être à l'école toute la journée à jours alternatifs, sûrement vous viendrez à la même conclusion que nous. L'enfant à ce stage de développement et de maturité est indisposé à une pleine journée.

On nous dit "Ils peuvent s'ajuster!" Ah! oui! un enfant s'ajuste aussi à un ménage brisé, ce qui ne réduit pas les effets psychologiques qui se montrent plus tard. Encore une fois, on expérimente aux dépens de nos jeunes.

La plus "Vice"-ieuses de ses insultes est celle qui accuse nos parents de vouloir se "graisser la patte". Que veut dire cette remarque? Y'en a-t-il d'entre nous qui se font récompenser pour les longues heures de travail et pour nos efforts sincères?

Et si on parle de "moquerie", c'est en effet la Commission scolaire qui se moque de ses parents en mettant dans la position importante de directeur général adjoint, un qui ne saura être à la hauteur de la tâche. C'est dépenser les impôts follement que de payer environ 45,000$ pour une année d'apprentissage.

Tout ce qui se passe dans la Division Seine renforce la nécessité de changements dans les structures éducative et d'administration scolaire. Allons-nous encore attendre longtemps?

Yvette Fluet - Gagnon
Île-des-Chênes
le 10 septembre 1982

L'Affaire Aubin est maintenant terminée

L'Honorable Howard Pawley
Premier Ministre du Manitoba

Je tiens personnellement à vous aviser qu'en terme de principe et qu'en terme pratique, rien n'a effectivement changé dans la conception et la perception des droits fondamentaux des francophones stipulés dans l'acte du Manitoba que j'exige que l'on respecte dans votre province depuis déjà presque deux ans.

Les droits des francophones, surtout, en mon cas, des Québécois hors Québec, restent constamment violés.

Comme preuve, encore une fois s'allongeant à la longue liste, M. le Premier ministre, je fais allusion à une lettre de service livrée à ma résidence par poste certifiée (sic) le 17 août 1982. Le contenu de cette lettre rédigée par M.C. Procuik, "Deputy Registrar of Motor Vehicules", s'intitule "Notice to show Cause Highway Traffic Act".

Si, en pratique, votre gouvernement peut à perpétuité violer la loi du Manitoba, l'article 23, que me reste-t-il donc comme alternative sinon que de retourner dans mon pays le Québec? Ceci assurera que mes droits linguistiques et autres seront respectés, et je pourrai donc aisément propager le scandale du supposé développement du fait français dans votre province canadienne.

La Société franco-manitobaine, qui devrait revendiquer constamment mes droits au Manitoba, a vivement accueilli votre discours à sa dernière réunion annuelle.

À mon avis, par contre, votre discours politique en temps opportun n'a servi qu'à apaiser l'opinion publique du Québec pendant la période des négociations constitutionnelles. Ce même discours a bien démontré la volonté de votre gouvernement de donner des services français, services de "tokenisme" satisfaisant à la classe dirigeante de la Société franco-manitobaine qui est toujours prête à amasser les quelques miettes lancées par votre gouvernement pour justifier sa présence auprès de la population et du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec.

Par contre, la Société franco-manitobaine refuse toujours de mettre à jour le scandale du "tokenisme" par peur de perdre le pouvoir qu'elle croit posséder et qui est en fait sous la juridiction fédérale.

Par conséquent, M. le Premier ministre, j'abdique publiquement mes droits de francophone au Manitoba en vous remettant personnellement mon permis de conduire, c'est-à-dire la suspension volontaire de ce permis, que l'on s'efforce de révoquer depuis un an. À toutes fins pratiques, pour votre province et la Société franco-manitobaine, une suspension de mon permis de conduire est la seule solution plausible pour me faire taire au Manitoba pendant que l'assimilation de la population française par la peur gagne du terrain.

Par contre, l'expérience acquise par mes recherches personnelles et les affronts directs, constants et subtils du gouvernement de votre province, par l'intermédiaire de votre "Judicial System" et de votre "Motor Vehicule Branch", m'oriente définitivement vers la cause souverainiste du Québec. La cause Aubin versus la province du Manitoba est maintenant terminée.

Il ne me reste plus, M. le premier Ministre, qu'à participer légalement à l'évolution de mon pays, le Québec, jusqu'au jour où nous verrrons jaillir de notre fierté nationale québécoise, un pays bien à nous.

Claude Aubin
le 1er septembre 1982

c.c.: M. René Lévesque, P.M. du Québec
Ministre des Affaires intergouvernementales du Québec,
M. Jacques-Yvan Morin;
M.C. Procuik, "Deputy Registrar of Motor Vehicules";
LA LIBERTÉ
La Société franco-manitobaine;
CBC Radio Canada;
Winnipeg Free Press.

Les choralies ont été fondées en 1970

M. Oril Tétreault, président
Alliance Chorale Manitoba

Une erreur s'est glissée dans le programme-souvenir des Choralies Internationales qui avaient lieu en août dernier à Winnipeg.

On aurait, encore une fois, "oublié" que l'année de la fondation des premières Choralies manitobaines est bel et bien 1970 et non pas 1971. Quand on est des Intrépides, on oublie difficilement les nombreuses heures qui ont été consacrées à la fondation de cet organisme. Le succès éclatant de ces premières Choralies 1970 a établi une base solide pour les années à venir.

Vous vous souviendrez que la première année, cet organisme était connu sous le nom de Choralies Manitobaines. À l'instance de l'Alliance Chorale canadienne, le nom fut changé, dès la 2e année, à Mélo-Mani. Tout dernièrement, le groupe adopta le nom de Alliance Chorale Manitoba.

Les membres du Conseil-Fondateur, puisés au sein de la chorale des Intrépides étaient: Murielle Philippot, Marcien Ferland, Oril Tétreault et Paule Marion, assistés de l'exécutif et de la Chorale entière.

Cette année, à l'occasion du concert d'ouverture des Choralies Internationales, la Chorale des Intrépides, malgré l'absence de son chef de choeur, était là encore une fois pour offrir quelques pièces de son répertoire. De plus, un grand nombre, soit 20 membres ont participé (avec l'appui financier de la Chorale) à la semaine des Choralies Internationales. L'expérience a certes été des plus enrichissantes pour eux!

La Chorale des Intrépides tient à féliciter l'Alliance Chorale Manitoba pour la réalisation de ce projet et pour le succès obtenu. Ils tiennent aussi à vous encourager dans la continuation du mouvement Alliance Chorale Manitoba dont ils sont Les Fondateurs.

Hélène F. Martin — Marcien Ferland
Germaine Marion — Alice Fredette
Gaston Brémault — Michel Landry
Henriette Lamoureux — Claire Pujo
le 14 septembre 1982



Y VA FAIR CHAUD EN CIMIQUIÈRE

CBWFT vient de lancer Télé-Point

L'émission s'appelait Hebdo, puis Manitoba Express. Cette année, à Radio-Canada, on a choisi de la baptiser Télé-Point. Sans doute pour marquer les changements. Car il y en a.

Ainsi Télé-Point a été conçue comme une émission d'affaires publiques, tandis que Manitoba Express avait plutôt adopté la formule du magazine. Dorénavant l'accent sera placé sur l'actualité, la nouvelle.

L'équipe a été largement renouvelée, aussi. La réalisation de Télé-Point a été confiée à Richard Simoens, un travail nouveau pour lui. "Comme réalisateur du Ce Soir, explique-t-il, il fallait que je trouve des moyens pour rendre l'émission, il s'agissait d'assurer la qualité de la mise en ondes. Mais pour Télé-Point, c'est différent. Il s'agit de concevoir, avec une équipe, une émission".

Richard Simoens insiste sur la notion de travail en équipe. Cette année, il dispose de la participation de Pierre Chevrier et Maurice Auger pour les interviews, de Frédéric Nicoloff pour l'animation. La recherche est assurée par Philippe Vrignon.

En général, les 30 minutes de Télé-Point (le format est sujet à des modifications suivant les sujets) seront réparties de la façon suivante: un dossier d'une douzaine de minutes sur l'actualité, un deuxième dossier plus "léger", un commentaire et une chronique des arts.

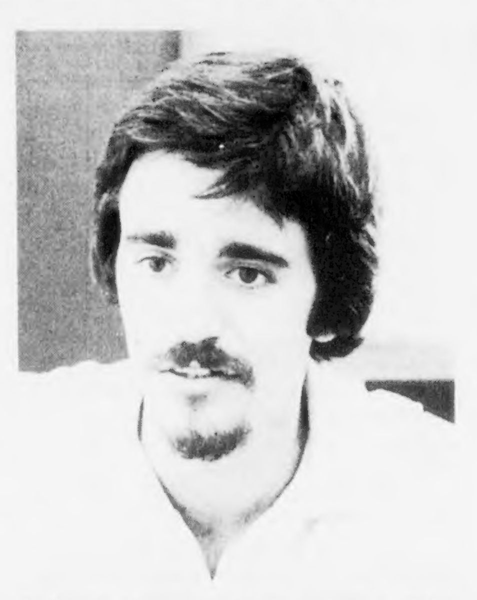
Une récompense pour les habitués

Cette rubrique culturelle, de deux minutes et demie par rapport à six minutes l'an dernier avec Manitoba Express, sera dirigée par Huguette Le Gall. Les activités qui se dérouleront dans la communauté franco-manitobaine seront particulièrement développées. Le commentaire a été remis aux soins de Raymond Hébert, qui disposera de deux minutes pour émettre des opinions.

Richard Simoens espère ainsi avoir en mains tous les atouts "pour que la communauté franco-manitobaine puisse se retrouver dans Télé-Point". Mais bien entendu, au-delà de la dimension communautaire, de la volonté affichée de refléter la vie des Franco-Manitobains, le réalisateur de Télé-Point veut "informer, c'est-à-dire parler de tous les événements importants qui touchent les Manitobains en général".

Un dernier point, qui n'est pas sans importance: le jour et l'heure de passage de l'émission à l'antenne de Radio-Canada sont le vendredi à 18h30, après le bulletin de nouvelles. Comme pour la dernière année d'Hebdo et pour Manitoba Express. Une récompense pour les habitués de ce genre d'émissions: ils n'auront pas besoin de se faire rappeler le jour et l'heure de Télé-Point.

Bernard BOCQUEL



Richard Simoens, réalisateur de Télé-Point. Des affaires publiques. Pas du magazine.

Les danseurs de la RR ouvrent une école folklorique

Lundi soir le 4 octobre 1982 aura lieu l'ouverture de l'école folklorique des Danseurs de la Rivière-Rouge au Centre culturel franco manitobain.

Bien que depuis quelques années les Danseurs de la Rivière-Rouge offrent des cours de danse au public, cette année l'accent porte sur la structure même de l'école où des programmes ont été élaborés pour différents groupes d'âge avec des niveaux débutants, intermédiaires et avancés pour chacun des programmes.

Les cours comprennent l'apprentissage de danses canadiennes, tel la bastringue et le lancier ainsi que la gigue, qui est faite avec des souliers à claquettes. En plus, certaines danses internationales sont enseignées. Cette année, on ajoute quelques sessions avec les percussions, soit jouer les cuillers ou taper des mains et des pieds.

Pour adultes, il y a aussi des cours au niveau débutant et intermédiaire et ensuite possibilité de devenir membre de la troupe de spectacle. Le curriculum des cours pour adultes comprend surtout la gigue et les pas et figures de danses canadiennes-françaises.

Comme activité spéciale au courant de l'année, les membres des différents groupes présentent un aperçu de ce qu'ils ont appris. Les spectacles ont lieu à Noël et à la fin mars, lors de la fin des cours.

En bref de la SFM

Le Centre de ressources préscolaires "Soleil" vient d'emménager dans de nouveaux locaux à la Bibliothèque publique de Saint-Boniface. Le centre "Soleil" était situé auparavant au Centre culturel franco-manitobain. Le Centre existe depuis mars 1982. Le déménagement a été effectué dans le but de permettre aux parents et aux éducateurs d'enfants d'âge préscolaire un meilleur accès aux jeux et aux jouets

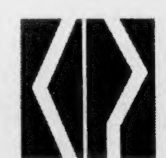
Le président de la SFM, M. Léo Robert, rencontrait, le 15 septembre les représentants d'une quinzaine d'organismes franco-manitobains pour discuter des démarches que la SFM a entreprises auprès du procureur général de la province, M. Roland Penner, au sujet de l'application de l'article 23 de la Loi du Manitoba...

33,000 SOCIÉTAIRES CHEZ LES CAISSES POPULAIRES.



C'EST FORT!

Nos Caisses Populaires ont une force économique de 126 millions de dollars. Pour nous, ça c'est rassurant!



LES CAISSES POPULAIRES DU MANITOBA

Cabloman va chercher des appuis

suite de la une

Et il ne fait aucun doute que cet élément francophone constitué un argument solide en faveur de l'obtention des permis pour trois canaux canadiens et un canal communautaire. Pourquoi? Parce que le CRTC accorde des demandes lorsque la région est éloignée et mal desservie, c'est-à-dire que les téléspectateurs disposent de deux postes ou moins. Ce qui est le cas linguistiquement parlant: les francophones n'ont que Radio-Canada à leur disposition.

Rémi Smith ne va pas par quatre chemins: "Si les demandes de Cabloman ne sont pas accordées, étant donné le nombre limité de Franco-Manitobains, on sera effectivement isolés de la communauté francophone au niveau national".

19 dollars

La demande de permis passera vraisemblablement devant le CRTC en février qui devrait prendre alors de quatre à six semaines pour rendre sa décision. Si elle est favorable, les gens de Sainte-Anne-des-Chênes et des environs immédiats pourront donc, vers le mois de mai 1983, pour 19$ par mois, recevoir CITV Edmonton, CHCH Hamilton, TCTV Montréal et 9 heures par semaine de programmation sur le canal communautaire.

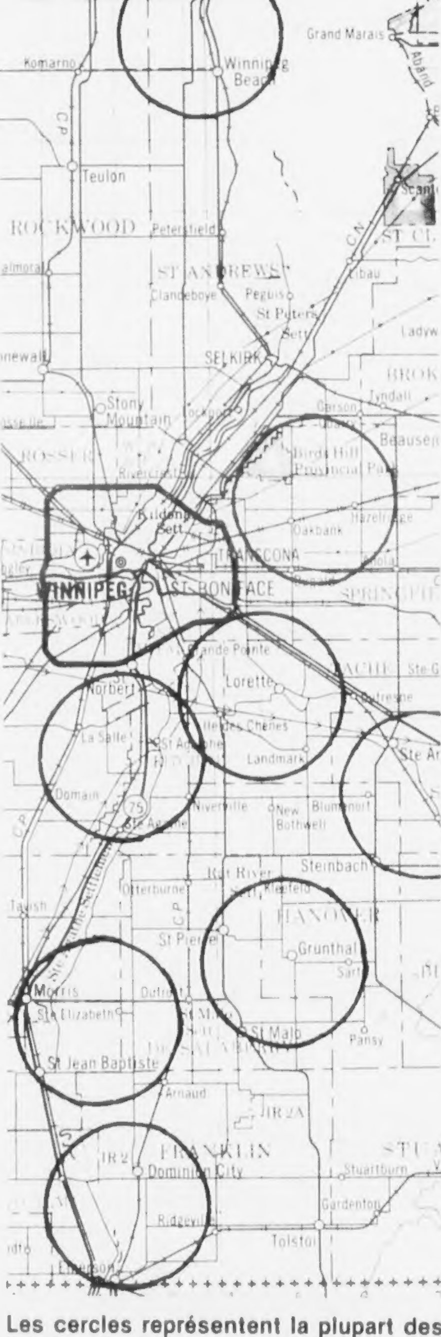
Pour ce qui concerne le canal communautaire, chaque région (voir les cercles sur la carte) disposerait d'équipements techniques, de subventions annuelles, de personnes ressources, d'animateurs pour produire des émissions. Et après un maximum de cinq ans, selon Rémi Smith, les différents canaux communautaires seraient regroupés au sein d'un réseau pour le Sud-est.

Maintenant que les francophones de la Montagne et de Winnipeg ne commencent pas à jalouser ceux du sud-est parce qu'ils disposeraient de deux chaînes francophones: Cabloman s'intéresse déjà à la région de La Montagne et surtout à Winnipeg, où d'importantes décisions seront faites l'an prochain par le CRTC pour adjuger le marché lucratif de la télévision payante dans la métropole.

Et pour ceux qui trouvaient que quatre canaux, ce n'est pas assez il suffit de savoir que CANCOM pourrait fort bien obtenir, avant Noël, la permission du CRTC (encore lui) de retransmettre ABC, NBC, CBS et PBS. L'équipement technique que prévoit installer (200 mille $) par "région"; un million 800 mille en tout) suffirait pour capter huit canaux. Pour combien? "Entre 30 et 40$ par mois", avance Rémi Smith.

Bref, on est loin de 1960 et des débuts glorieux de CBWFT à Winnipeg. On n'a surtout pas fini d'entendre parler de Cabloman, qui va commencer bientôt une campagne pour gagner l'appui des gens du sud-est.

Bernard BOCQUEL



Les cercles représentent la plupart des "régions" où Cabloman a l'intention de s'installer. Si tout marche comme prévu, le service pourait être offert à Sainte-Anne-des-Chênes en mai 83.



Le Train Bar

De midi à 1 heure du matin

Réservation 247-7072 247-5015

A cinq minutes du centre de la ville

Excellente cuisine continentale
Dîner dans une atmosphère détendue

630, rue Des Meurons à l'angle du boulevard Provencher, Saint-Boniface

Déjeuner: Du lundi au vendredi
Fermé le dimanche

La Boutique du Livre

Heures d'ouverture du lundi au samedi de 10h à 17h

315, rue Kenny
Saint-Boniface
Manitoba R2H 3E7

Tél.: 237-3395



Park Florist

400, avenue Taché
(en face de l'Hôpital Saint-Boniface)
Lucille et Yvonne Boulet
Tél.: 247-3891 - 247-6158

J'ai tout le temps obtenu les faveurs demandées par mon Jésus. Guérissez moi par les mérites de vos saintes plaies.

Un projet de récréation à la fondation Youville

La fondation Youville est à la recherche de vieilles revues de toutes sortes qui serviront de matériel de base dans le cadre d'un projet de récréation pour ses bénéficiaires.

Vous pouvez les faire parvenir 210, rue Kenny, ou en appelant au No 233-0081.

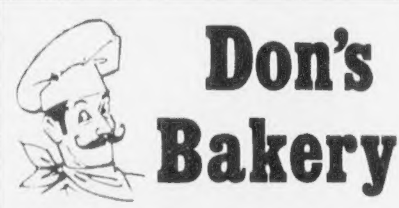
SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT



Rolly's Transfer CO. LTD.

256-5869 256-2564

Personnel tout a fait experimente



Don's Bakery

Steinbach Manitoba

- Pain frais tous les jours
- grande variété de pâtisseries

TÉL.: 233-6083

abc Fire & Safety Equipment Ltd.

EQUIPEMENTS de FEU et de SECURITE INDUSTRIEL

• Extincteurs • Détecteurs de fumée • Respirateurs
• Lampes de secours • Gants etc...

Lundi au vendredi: 8h à 17h

326, rue des Meurons-Saint-Boniface

NOTICE

ASSOCIATION FÉDÉRALE LIBÉRALE DE SAINT-BONIFACE

Assemblée générale
le 27 septembre à 19h30
au bureau civique de Saint-Vital,
604, chemin St-Marie

dans le but d'élire des candidats pour la convention bisannuelle tenue à Ottawa.



musique
météo
sports
informations
vie communautaire



Les artistes de chez-nous exposent au CCFM

Pour la troisième année consécutive, le Centre culturel franco manitobain ouvre la saison avec une exposition "d'Artistes de chez-nous". Cette exposition organisée par Gary Tessier, qui remplace Lise Brémault comme coordonnateur des arts et métiers consiste en 26 oeuvres diverses choisies parmi 55 entrées - oeuvres de 15 artistes à différentes étapes de leur carrière.

L'exposition permettra donc aux visiteurs de voir les oeuvres de nouveaux artistes et de suivre la carrière de ceux qui se sont déjà mérités des honneurs. Comme par exemple MM. Bérard et Gosselin dont on reconnaît les oeuvres dès l'entrée par leur style bien personnel.

Réal Bérard nous offre deux toiles qui, à prime abord, semblent très différentes, un paysage et une composition (avec



Réal Bérard

des animaux, des arbres) mais qui, en les examinant de plus près, révèlent un aspect commun. En effet l'artiste s'est servi des formes et des couleurs de façon symbolique.

Les formes qui ont été simplifiées sont aussi employées symboliquement et organisées dans des compositions d'une grande force qui atteste l'imagination toujours aussi féconde et le talent toujours aussi vigoureux du doyen de cette exposition.

Marcel Gosselin, qui vient d'avoir une exposition solo en juin, nous offre deux nouvelles toiles. C'est dire que c'est un artiste aussi prolifique que doué.

Ses toiles sont de sujet (une tête et un personnage) et de technique caractéristique de son oeuvre, et manifestent son habilité à rendre les formes dans l'espace à l'aide de taches de couleurs et de fines lignes et pois d'acrylique. Cependant ces toiles, qui ont été exécutées en juillet exhibent une couleur de fond très différente: bleu ciel formant une auréole autour des formes et qui devient plus foncé près du cadre.

Parmi les autres artistes dont les oeuvres sont les plus frappantes, sont celles de MM Boucher et Joyal.

Robert Boucher, un architecte par profession, nous offre deux dessins monochromes au crayon de plomb mais exécutés avec une touche différente. "Un homme et une femme" est un paysage rendu dans les détails les plus minutieux à la façon des super-réalistes, un style qui jusqu'à date était caractéristique à cet artiste, et "Visite d'un monarque" un tableau moins détaillé mais très fort.

La révélation de l'exposition

Mais le révélation de l'exposition est le jeune sculpteur Miguel Joyal. "Le Violoneux" est une pièce superbe qui atteste la suprenante habileté de ce jeune artiste, aussi à l'aise dans la sculpture abstraite que super réaliste. À noter l'habileté avec laquelle il a su rendre la texture de la tuque et la ceinture, des fines mèches de cheveux, l'archet et les cordes du violon, ainsi que la posture et le mouvement du misicien.

Son relief à l'entrée, "La Douche", une pièce récente où l'artiste s'est servi d'un changement de couleur dans le bois pour produire une oeuvre où le symbole s'allie au réalisme dans une charmante composition.

Il y a deux autres sculptures par deux artistes qui sont étudiants à l'université du Manitoba, Gilbert Freynet et Jocelyne Prince.

M. Freynet est un artiste abstrait dans l'oeuvre duquel l'aspect linéaire joue un rôle important -à noter le nombre de lignes d'encre dans sa toile et de lignes coupées dans sa sculpture. Cependant, son tableau "Coqs en lutte" est beaucoup mieux réussi que sa sculpture.



Robert Boucher



Marcel Gosselin

Avec de multiples lignes d'encre de Chine blanches sur fond rouge (comme de fines lignes de perles) Gilbert crée l'impression de plumage d'oiseau. Le tout entouré d'un passe-partout rouge vin fait beaucoup d'effet.

Quant à Jocelyne Prince, sa sculpture "Et l'eau courante", un évier en plâtre gris, et sa toile "La douche", un dessin pastel plus original que sa sculpture, reflètent tous deux l'esprit Dadaiste (un sens particulier de l'humour) qui anime cette très jeune fille.

Il y a trois paysagistes. "Aurore boréale dans la vallée", de Brigitte Lachance, une très petite toile semi-abstraite aux couleurs intenses dans les tons de bleu et vert. "Les battages" une peinture à l'huile de style primitif qui reflète une activité régionale de la saison, par Monica Hacault. Et "Au réveil de l'aube", le mieux réussi des trois paysages, est une grande painture à l'huile par Berthe Palud, une artiste dont nous aurons l'occasion de voir d'autres oeuvres en février prochain.

Madeleine Vrignon, dont les bandes dessinées paraissent dans les pages de ce journal depuis deux semaines s'est remise à l'oeuvre après un silence artistique (congé de maternité) de quelques années. Elle nous offre deux tableaux, "Sans titre", une aquarelle simple et réussie de style réaliste d'il y a quelques années, et "Rideau" un auto-portrait très récent où les formes et les couleurs sont employées symboliquement. Ces toiles ainsi que son illustration pour la couverture du livre "Pour l'enfant que j'ai fait" de Maria Chaput-Arbez nous donnent un aperçu des possibilité créatrices de cette jeune artiste.

Son mari, Gary Tessier, qui a organisé l'exposition s'est limité à une présentation: une épreuve d'artiste monochrome de style abstrait.

L'exposition continue jusqu'au 3 octobre.

Denise BERTALANFFY

Les Scouts invitent

Les Scouts du District de la rivière Rouge invitent, le 2 octobre 1982, à la Cathédrale de Saint-Boniface, tous les adultes intéressés au scoutisme.

Vous êtes invités à participer: 1) Au lancement du thème de l'année; 2) Au stage d'initiation; 3) Au colloque d'animateur scout.

Vidéo-Perspectives au Câble

Vidéo-Perspectives, à l'antenne du Câble 13 depuis 1978, est une émission bimensuelle de l'Église diocésaine de Saint-Boniface, dont l'une en français, une deuxième en anglais.

Chacune de ces émissions "magazine" comporte une interview, la nouvelle religieuse courante, soit locale, diocésaine ou nationale. À l'occasion s'y joint une partie musicale avec des artistes du milieu.

Cette année Video-Perspectives est sur les ondes le mardi soir à 22h30. L'émission de septembre sera à l'antenne le 28 septembre prochain. Thème: "La formation sacerdotale aujourd'hui". Invités: M. Constant Bouchaud, supérieur général des MM. de Saint-Sulpice, ainsi que le supérieur provincial canadien, M. Emilius Goulet.

Ces émissions sont des réalisations de l'Office des Communications sociales. Pour autres renseignements, s'adresser 622, avenue Taché, Saint-Boniface, Manitoba R2H 2B4, ou composer le No 247-9851, poste 55.

BIENVENUE

La SFM vous invite à une rencontre régionale, **lundi le 14 octobre prochain**, à 20h à la salle communautaire de la Légion à Sainte-Anne.

Le but de cette rencontre est de favoriser un meilleur dialogue entre les membres du conseil d'administration, le personnel de la SFM et la population de la région de la Seine.

La Société franco-manitobaine, c'est **NOUS TOUS.**

VENEZ DONC EN GRAND NOMBRE!

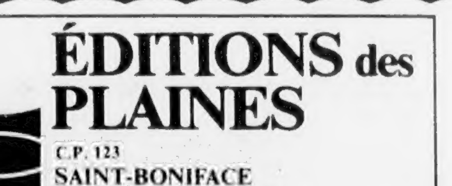
Médaille du Gouverneur général



Lors de la collation des diplômes au Collège secondaire de Saint-Boniface en juin dernier, **André Ouellette** s'est vu décerner la médaille du Gouverneur général pour l'excellence académique à la fin de ses études secondaires.

André a été choisi cet été pour travailler à la Chambre des communes durant la prochaine année scolaire alors qu'il fréquentera l'Université d'Ottawa. Il est aussi récipiendaire d'une bourse d'études qui défrayera les coûts de scolarité à l'université.

André est le fils de Rachel et de Jean-Louis Ouellette de Saint-Vital.



Une bagarre très politique

par Rosemarie Bissonnette

Théâtre

En vente: 6.95$ aux Editions des Plaines, la librairie Landry et la Boutique du livre.

Les Soeurs des SNJM ont fêté leur fondatrice

Canadienne d'origine, Mère Marie-Rose (Eulalie Durocher) est née le 6 octobre 1811 à Saint-Antoine-sur-Richelieu au Québec.

Sa jeunesse se passe à sa paroisse natale. Très jeune, elle apprend l'attention à l'autre. L'on remarque chez elle une sorte d'harmonie des contrastes: ténacité et souplesse; fermeté et douceur; fierté et humilité; tendances mystiques et sens aigu des réalités quotidiennes.

À 19 ans, après la mort de sa mère, à la demande de son frère, l'abbé Théophile Durocher, curé de Beloeil, elle vient avec son père habiter au presbytère où elle est gouvernante. Pendant treize ans elle se dévoue aux oeuvres de cette paroisse auprès des pauvres, des malades, des personnes âgées, tout en nourrissant une intense vie de prière.

C'est alors que, tout comme son évêque Mgr Ignace Bourget, Eulalie déplore le peu d'instruction du peuple canadien. Hors des grands centres, il y a très peu d'écoles. Une communauté religieuse enseignante qui établirait de petits couvents dans chaque paroisse, voilà le rêve d'Eulalie.

L'éducation des jeunes filles

Eulalie est loin de penser qu'elle sera la fondatrice d'une telle congrégation. L'évêque de Montréal de même que les Oblats de Marie-Immaculée récemment arrivés à Longueil encouragent Mlle Durocher à fonder elle-même une communauté enseignante. Elle accepte mais non sans appréhension.

C'est ainsi qu'elle fonde à Longueil en 1843 la Congrégation des Soeurs-des-Saints Noms-de-Jésus-et-de-Marie vouée à l'éducation chrétienne des jeunes filles. En 1844, la Congrégation est érigée canoniquement.

Mère Marie-Rose ne vit que six ans avec sa communauté. Elle meurt à trente-huit ans à Longueil, le 6 octobre 1849, mais son oeuvre est déjà solidement établie en dépit des difficultés inhérentes à la fondation d'une congrégation religieuse et à l'établissement de maisons d'enseignement. Sa communauté compte alors 44 religieuses réparties en quatre couvents.

Le charisme de Mère Marie-Rose s'incarne encore de nos jours dans la vie des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie qui continuent la mission de leur fondatrice par l'éducation formelle et inclut la pastorale paroissiale et diocésaine, l'éducation des adultes et différents ministères auprès des pauvres et des défavorisés, principalement au Canada, aux États-Unis, au Lesotho (Afrique du Sud), au Niger, au Brésil, au Pérou et en Haïti.

Aujourd'hui, la communauté de Mère Marie-Rose comprend près de trois mille membres dont une centaine de soeurs africaines.

Mère Marie-Rose est déclarée Vénérable le 13 juillet 1979 et proclamée Bienheureuse le 23 mai 1982, par le Pape Jean-Paul II.

Maria PRENOVEAULT



Quelques membres du Conseil provincial de la Congrégation des Soeurs des SNJM se préparent pour la procession.

Occasion Manitobaine...
CONTRÔLEUR EN CHEF
Ministère du développement coopératif

Ce poste intéressera les personnes dont le salaire annuel est d'environ 40 000 dollars.

Le ministère du Développement coopératif cherche une personne dynamique pour prendre la direction d'un nouveau programme. La personne choisie devra mettre en application et diriger un programme de contrôle des opérations des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires au Manitoba.

Les candidats à ce poste supérieur devront avoir une grande expérience, acquise de préférence dans une institution financière, de la vérification des opérations, ainsi que de la planification, de la mise en oeuvre et des rapports de ces vérifications. On exige également une connaissance des méthodes d'élaboration et de mise en application des politiques et modalités. Étant donné l'importance de la fonction, le titulaire devra faire preuve d'exceptionnelles qualités de chef et d'une grande facilité pour la communication et les relations interpersonnelles. Une bonne connaissance du français et de l'anglais est également un atout.

Concours No **714**

Date de clôture: **5 octobre 1982**

Envoyer les candidatures au:

Civil Service Commission
904-155, rue Carlton
Winnipeg, Manitoba
R3C 3H8



MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU PATRIMOINE

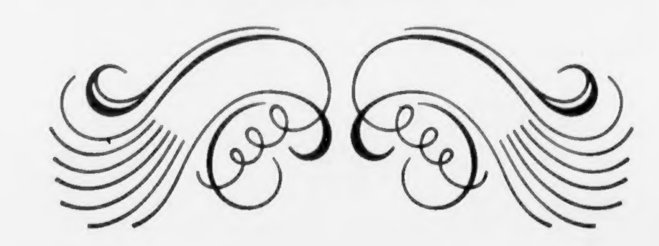


4 OCTOBRE
ouverture
l'école folklorique

les Danseurs

de la Rivière-Rouge

apprenez la gigue et la danse canadienne-française
apprenez à jouer les cuillers ou à taper du pied
programmes disponibles pour adultes, adolescents et enfants
contactez **Jean-Paul** au No **233-7440**



Des ennuis avec la paperasserie ? Un recours:

La couverture du dépliant qui donne des détails sur le rôle de l'ombudsman du Manitoba représente le Golden Boy photographié la nuit, accompagné d'une inscription: "Let There Be Light".

En ces temps où les lois se compliquent, où la bureaucratie invente tous les jours de nouveaux formulaires à remplir en lettres majuscules, on est en effet en droit d'espérer que les occupants du palais législatif prennent des décisions éclairées. Et sinon?

Sinon, si vous vous heurtez aux fonctionnaires de l'administration provinciale ou de l'une des agences du gouvernement, il vous reste au moins un recours: l'ombudsman.

Après le départ fin mars de George Maltby, qui a servi le maximum de 12 années prévues par la loi, le Manitoba vient de se donner un nouvel ombudsman, le deuxième: Gordon Sinclair Earle. L'actuel protecteur du public à été l'assistant de l'ombudsman de la Nouvelle-Écosse durant les dix dernières années. Il a aussi milité, entre autres, à la "Nova Scotia Association for the Advancement of Colored People".

Gordon Earle n'était pas le seul à vouloir s'occuper des intérêts du public. 192 personnes avaient postulé l'emploi, 192 personnes convoitaient donc le rôle de "chien de garde", un titre flatteur qui résume en partie les fonctions de l'ombudsman, qui dispose de pouvoirs à la fois vastes et limités.

Car il faut bien savoir que l'ombudsman ne peut agir que dans des conflits qui opposent un particulier à un problème de nature **administrative.** Autre restriction: la juridiction de l'ombudsman est circonscrite aux affaires provinciales. Il n'a aucun droit de regard sur les municipalités.

Deux écoles

Un pouvoir dont dispose, par exemple, l'ombudsman de la Nouvelle-Écosse Or, souligne M. Earle, "beaucoup de plaintes viennent de municipalités". Son expérience en Nouvelle-Écosse l'incite à souhaiter l'extension de son champ de compétences aux municipalités. Son prédécesseur avait déjà tenté de l'obtenir, mais sans succès. Et que George Maltby a regretté ce refus est clair. Car ce n'est sûrement pas un hasard si dans son douzième et dernier rapport, sur la série d'enquêtes qu'il évoque, la dernière a trait à une sombre histoire d'assistance sociale donnée par une municipalité à un couple. Une histoire qu'il n'a pas pu corriger comme il l'aurait souhaité.

Interrogé sur cette question d'étendre la juridiction de l'ombudsman aux municipalités, le procureur général a laissé savoir qu'aucune décision n'avait encore été arrêtée. En effet, on peut aisément imaginer que toutes les municipalités ne seraient pas forcément heureuses de voir l'ombudsman se mêler de problèmes aussi communs que l'assistance sociale, par exemple.

En fait, la conception du rôle de l'ombudsman varie selon deux écoles de pensées. Certains estiment qu'il doit se tenir le plus strictement possible aux attributions que lui confère la loi; d'autres cherchent à étendre les fonctions de l'ombudsman, au nom du principe qu'il s'agit avant tout d'aider des gens aux prises avec des difficultés.

Gordon Sinclair Earle appartient sans l'ombre d'un doute à cette dernière école de pensée. Pour lui, son bureau doit être une sorte de centrale d'aide, où, lorsqu'on se sent lésé par des décisions administratives, on peut téléphoner pour exposer son problème. Lui-même, ou l'un de ses trois assistants, pourront alors se déclarer compétents ou non.

600 plaintes

Une chose est certaine: on fera le maximum pour venir en aide. Et en français s'il vous plaît, M. Earle se débrouille le fort bien en français, ainsi que l'enquêteur Max Regiedzinski, que les fran-

L'ombudsman enquête

Ainsi donc vous vous sentez la victime d'une erreur administrative et vous voulez que justice soit faite sans que la chose traîne éternellement en Cour. Vous téléphonez à l'ombudsman et vous lui expliquez en français (et oui!) votre problème. Il décide si l'affaire relève de sa juridiction. Si oui, une enquête est menée (de 5 minutes à plusieurs mois), dès qu'une requête écrite lui aura été adressée.

Sur le plan de l'enquête, pas de problème. L'ombudsman a suffisamment de pouvoirs pour trouver les éléments nécessaires lui permettant de rendre une décision. Une fois son opinion faite, il peut se faire l'avocat d'une partie. Tant mieux pour vous s'il est de votre côté.

Car même s'il ne dispose pas de pouvoirs pour rectifier le litige, il peut procéder à des recommandations pour corriger une situation malencontreuse. Et c'est là qu'intervient le pouvoir de persuation de l'ombudsman. Gordon Earle croit dans la diplomatie et le tact.

Bien entendu, si ces armes ne suffisent pas, l'ombudsman peut rendre l'affaire publique en s'adressant, notamment, à la presse. Sur 526 plaintes enregistrées en 1981, seulement trois figurent dans la rubrique "Justified No Redress Available"...



Radio-roman en 5 épisodes tiré du livre de Madeleine Laroche et retraçant l'histoire d'une famille bretonne émigrée au Manitoba au début du siècle.

Adaptation: Jean-Louis Hébert

Réalisation: Louise Couture



CKSB
Manitoba et nord-ouest ontarien



ISOLEZ VOTRE MAISON MAINTENANT
par une compagnie reconnue par le gouvernement
Diminuer votre coût de chauffage

EMOND ROOFING & SIDING COMPANY LTD.
340, rue des Meurons
Saint-Boniface
Téléphone No: 247-3247

* Complètement licencié (UFFI- licence No 1074-4) et expérience de l'enlèvement de l'isolant appelé "mousse d'urée-formaldéhyde"
* Compagnie reconnue par CGSB (licence No MAN 280) pour isolation, en passant par CHIP
* Contrats de l'hydro. Prêts provinciaux remboursables à partir de 9.33$ par mois
* Estimateur d'expérience et installation à tout emplacement
* Assuré

Plus de 30 ans d'expérience
Travail professionnel garanti
Téléphonez maintenant pour tous vos travaux:
* TOITURE * "SIDING" * ISOLATION
* FENÊTRES * PORTES * GOUTTIÈRES
* CHARPENTE ET FINITION DE SALLE DE RECRÉATION

l'ombudsman



Gordon Sinclair Earle, deuxième ombudsman de la province du Manitoba. Pour assurer la dimension humaine.

cophones peuvent appeler par son deuxième prénom: Anatole.

Chaque année, l'ombudsman recueille entre 500 et 600 plaintes et son bureau répond au moins à trois mille appels téléphoniques. Et même si l'ombudsman n'avait à enregistrer aucune plainte, le seul fait que l'administration sache qu'il existe entraîne une diminution "d'erreurs" administratives. L'ombudsman a définitivement une fonction dissuasive.

M. Earle tient aussi à souligner son rôle de médiateur. Lui se trouve au centre, il dessert deux parties: le public et l'administration gouvernementale. Son atout, c'est bien entendu sa crédibilité propre et celle qui est attachée à sa fonction.

Bernard BOCQUEL

POINT

La dimension humaine

Les appelations pour désigner l'ombudsman ne manquent pas: chien de garde, protecteur du public instrument pour réformer les lois... Les adjectifs pour le qualifier se bousculent: impartial, juste, courageux, tenace...

Comment s'en étonner quand on mesure la lourde responsabilité qui pèse sur lui: tenter de rendre justice aussi bien à ceux qui se plaignent qu'à ceux injustement accusés.

Ainsi dans son 12e et dernier rapport annuel (présenté à l'orateur; car l'ombudsman n'est pas responsable au gouvernement, mais à tous les députés) le prédécesseur de Gordon Earle, George Maltby, a cru bon de rendre un hommage au travail de la Commission des accidents du travail "probablement plus vulnérable à la critique que tout autre agence du gouvernement provincial".

Tout le monde n'est, bien sûr, pas d'accord avec l'idée d'un ombudsman parce que, entre autres, il bénéficierait du mythe de l'omniscience et de l'omniprésence. De fait, le danger d'une fausse perception du rôle de l'ombudsman constitue sans doute un inconvénient non négligeable.

L'exemple extrême étant fourni par cet individu mentalement affaibli qui demandait régulièrement comment il se faisait qu'il ne pouvait entretenir un mouton dans son appartement.

Jos Public

Quoi qu'il en soit, il existe au moins une excellente raison pour croire dans l'ombudsman et espérer qu'il aura un jour son champ de compétences étendu aux municipalités: le besoin d'humaniser une machine administrative toujours plus complexe devant laquelle Jos Public se sent au désespoir lorsque sa main est prise dans l'engrenage de la paperasserie.

Cette dimension humaine, Gordon Sinclair Earle est à coup sûr de la trempe de ceux qui savent la faire progresser, partout où une chance se présente.

B.B.

Souper d'automne à Saint-Malo

(SALLE IBERVILLE)

Dimanche 26 septembre

de 16h à 20h

11 ans et plus **5$** 6 ans à 10 ans **3$**

Bazar du Club des pionniers

commençant à 14 heures

Au profit de NOTRE FUTURE MAISON DE SOINS pour personnes âgées

Le prix Riel

C'est un hommage rendu annuellement par la Société franco-manitobaine à des Franco-Manitobains méritants qui auront contribué, de façon remarquable, au développement de notre collectivité tout en engendrant chez les nôtres un certain goût de vivre en français.

Peut être proposé comme candidat au *prix Riel*, toute personne, tout groupe, tout organisme, toute association qui, au cours de l'année civile (1er janvier au 31 décembre) précédant l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine, aura aidé les Franco-Manitobains à prendre conscience de leur valeur et les aura aidés à progresser dans leur sentiment d'appartenance à la collectivité franco-manitobaine.

Tous les franco-manitobains sont invités à proposer des candidats au *prix Riel*. Il suffit de remplir un formulaire de mise en candidature et le soumettre à la Société franco-manitobaine avant le 31 décembre. Ces formulaires sont disponibles aux bureaux de la Société franco-manitobaine, le Centre culturel franco-manitobain et les Caisses Populaires de la province. Aussi, des formulaires seront distribués parmi les divers Comités culturels de la province.

Les lauréats seront choisis par un comité de sélection nommé par la Société franco-manitobaine, en collaboration avec les organismes franco-manitobains, et devront s'être distingués dans l'un des domaines suivants:

1. Éducation française
2. Réalisation culturelle et/ou artistique
3. Développement économique
4. Développement politique (service d'intérêt politique, réforme juridique, influence exercé sur l'opinion publique, etc...)
5. Développement communautaire (contribution humanitaire, service bénévole, action communautaire, etc... qui a eu un impact notable sur une communauté donnée)

Les lauréats seront honorés lors de l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine. La première présentation sera faite en mars 1983, et ce, pour des contributions faites en 1982.

Ce projet a été rendu possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.



Société franco-manitobaine
194, boulevard Provencher
St-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Saint-Norbert

Les "Femmes de chez-nous" à l'honneur

La Ligue des femmes catholiques de Saint-Norbert, sous la présidence de Mme Louise Dowinski, reprend ses activités pour l'année 1982-83. Les dames auront à vivre le thème de l'année. "La Femme au sein de la famille".

En ce 125e anniversaire de la paroisse, les femmes de la ligue sont heureuses de présenter leur projet ébauché depuis 3 ans. Il s'agit de la publication de deux biographies sur des femmes qui ont laissé leur marque dans la paroisse.

Au printemps 1979 la Fédération des femmes canadiennes-françaises demandait à la LFC de participer au projet. "Femme de Marque", c'est-à-dire de faire des recherches biographiques sur des femmes qui ont laissé leur marque dans nos paroisses.

Le comité d'éducation du temps se mit à faire des recherches et à composer l'histoire de deux femmes. Il s'agit de Mmes Marie-Elisa Houde et Antoinette Le Maire, deux institutrices, deux femmes de Saint-Norbert qui ont vécu pleinement leur vocation dans l'enseignement. Elles étaient très différentes l'une de l'autre mais deux femmes de foi et de culture qui ont oeuvré au Manitoba français.

Les livrets de la collection "Femmes de chez nous" sont maintenant à votre disposition à un dollar chacun. Si vous êtes intéressés à vous procurer un de ces livrets veuillez appeler la secrétaire Mme Bosc au numéro 269-3799.

La ligue rappelle aussi sa vente remue-ménage qui aura lieu le samedi 16 octobre en la Salle Ritchot. S'il vous plaît n'oubliez pas de réserver tout article pouvant servir à cette vente. Nous demandons à toute les dames qui pourraient offrir leur service pour cette journée de vouloir communiquer avec notre coordinatrice de la vente, Mme Denise Dupuis, au numéro 269-3730.

Nous regrettons le départ de 2 de nos membres très actives: Mmes Rachel Turenne et Blanche Jutras.

Mme T. BOSC

Lorette

Le hockey est plus fort

Le club de hockey "Lorette Comets" de la ligue Hanover - Taché tiendra des pratiques de hockey tous les mardis de 20h00 à 22h00, les jeudis de 21h00 à 23h00, et les samedis de 20h00 à 22h00 durant les mois d'octobre et de novembre. Les joueurs intéressés à se joindre au club sont priés de se rendre à l'aréna de Lorette. Le coût est de 3$ la pratique. La première pratique est le 5 octobre à 20h.

Pour plus d'informations téléphonez à Marcel Comeault au No 878-2817 ou Gérald Vandale au No 878-3396.

Calendrier

Comme par les années passés, la Ligue des femmes catholiques, accompagnée des Chevaliers de Colomb, lance une invitation à toutes les paroisses environnantes pour notre grand souper paroissial qui aura lieu le dimanche 10 octobre, de 12h00 à 18h00 à la salle paroissiale de Lorette.

Le Club Sportif

Le club sportif de Lorette vous informe qu'un tir aux dindes aura lieu dimanche le 26 septembre à 13h à l'aréna de Lorette.

La cantine sera ouverte et il y aura des rafraîchissements pour tous les goûts.

Lilliane LANSARD

Île-des-Chênes

Le thé bazar

C'est dimanche 26 septembre de 14h00 à 16h00 au centre récréatif que se tiendra le thé-bazar paroissial. Il y aura des comptoirs de pâtisseries, des articles variés de travaux manuels, tricots, etc. Ceux qui le désirent pourront tenter leur chance au "Casino".

Les enfants auront leur petit coin au sous-sol où ils pouront s'amuser à regarder des films d'animation et déguster des bonnes choses. Il y aura plusieurs tirages et des prix très intéressants. (Les billets se vendront au cours de l'après-midi).

ROLLIE & GIL
Peinture - Décoration
Immeuble commercial ou résidentiel
Estimations gratuites
1404-231, rue Goulet: Tél.: 247-7139
Roland St. Godard   Gilbert St. Godard

Calendrier

Le jeudi 30 septembre, troisième et dernière soirée animée par Gilles Beaudry, c.s.v., conseiller matrimonial. C'est à 19h30 à l'école d'Île-des-Chênes.

Rencontre pour le groupe des mini-francophones de moins de 4 ans et leurs mamans. - Tous les mercredis matins de 9h15 à 11h15, chez Mme Hélène d'Auteuil. Pour renseignements, téléphonez au No 878-2374.

La prématernelle "Les Papillons" pour les enfants de 4 ans ouvrira ses portes dans la semaine du 4 octobre. Pour informations et inscriptions, contacter l'animatrice Mme Hélène d'Auteuil au No 878-3064.

Dolorès LAURENDEAU
Lucie DUPUIS

Saint-Lazare

Une nouvelle banque?

Les hommes d'affaires de Saint-Lazare se sont rencontrés la semaine dernière pour discuter des possibilités d'avoir les services d'une nouvelle banque au village. Puisque la banque de Montréal a fermé ses portes le 30 juillet les gens se trouvent embarrassés par le manque de services financiers. La Banque Toronto-Dominion et la Caisse Populaire de Foxwarren sont des possibilités pour remplacer la Banque de Montréal.

Mathieu DESCHAMBAULT

Félicitations à Gisèle Fafard qui est une des trente-huit sur cinq cents postulants qui ont été choisis pour servir comme page au parlement du Canada. Nous aurons l'occasion de la voir à la prochaine session du parlement.

Au cours de l'année, elle suivra aussi des études à l'Université de Carleton où elle a reçu une bourse. Grâce à son bilinguisme, sa position comme page a été possible. Encore une preuve des mérites d'une éducation bilingue.

Calendrier

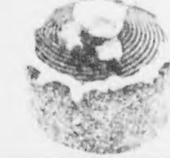
Le souper paroissial annuel aura lieu le 26 septembre. Les portes seront ouvertes de 16h00 à 19h00 alors, bienvenue à tous pour un repas qui, j'en suis sûr, sera aussi délicieux que toutes les années précédentes.

Comme toujours, l'effort de nos dames auxiliaires en vaudra la peine. N'oubliez pas que les profits seront pour l'église.

LE CLUB
LA VERENDRYE
●CLUB PRIVÉ
●Carte de membre requise



614, rue des Meurons, Saint-Boniface
Téléphone: 233-8997



LA PATISSERIE SUPERBE
400, avenue Taché, Saint-Boniface
● Specialisé en pâtisserie française ● Choix varié de pâtisseries
● Gâteaux pour toutes occasions ● Confiserie
POUR RÉSERVER VOS GÂTEAUX - Tél.: 237-7908

JOURNEE D'ACCUEIL
Etablissement de
Recherches Nucleaires de Whiteshell
PINAWA, MANITOBA

VENEZ VISITER L'UNIQUE CENTRE
DE RECHERCHE NUCLEAIRE
SITUE DANS L'OUEST CANADIEN

LE DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 1982 DE 10 A 16 HEURES

DECOUVREZ LA SCIENCE AU TRAVAIL
VISITEZ L'EXPOSITION
65 MILES (105 km) N.E. DE WINNIPEG

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS,
COMMUNIQUEZ AVEC LE SERVICE DES AFFAIRES
PUBLIQUES AU NO 1-753-2311

L'ENERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LIMITEE



Les vacances sont finies

Début septembre veut dire retour aux études pour les jeunes, retour au travail pour leurs professeurs et des vacances pour les parents. Comme les années précédentes, l'école élémentaire demeure stable avec une inscription de 158 élèves. Mme Suzanne Chartier d'Aubigny remplace Sr Carmen Catellier, tandis que Pauline Lafond-Bouchard est employée pour enseigner la culture physique et la science.

Au niveau secondaire, l'inscription est de 202. Deux nouveaux professeurs [illegible]

La tradition veut que les élèves au niveau 10e année, aient une première semaine d'initiation, marquée d'activités diverses. Une journée, les garçons devaient s'habiller en femmes, et vice-versa, les filles en hommes. Le lendemain, une course d'obstacles marquait l'heure du midi. Pour couronner cette semaine, vendredi devenait la journée "hippie" et les élèves des années 10-11-12 donnaient à l'école une atmosphère de Woodstock.

Reste à souligner que [illegible]





Les nouveaux professeurs. Suzanne Chartier, Claude Paquin, Raymonde Dupuis, et Pauline Lafond-Bouchard.



Les élèves du secondaire se sont déguisés en "hippies".

Calendrier

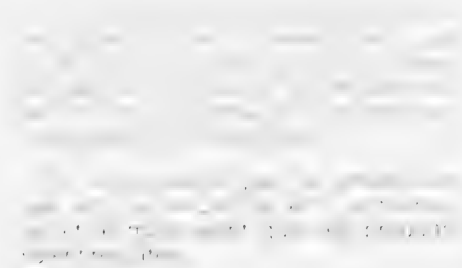
[illegible]

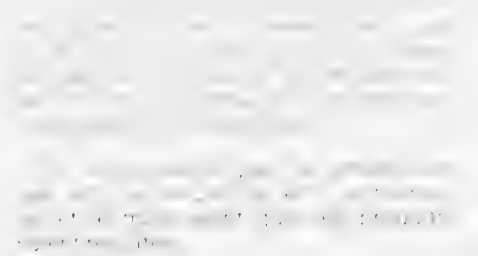
grand banquet du centenaire de la [illegible] Montcalm. L'invitée d'honneur sera Mme Pearl Mc Gonigal, lieutenant-gouverneur de la province. Le tout sera suivi du lancement du livre d'histoire [illegible]

[illegible]

Les récoltes avancent...







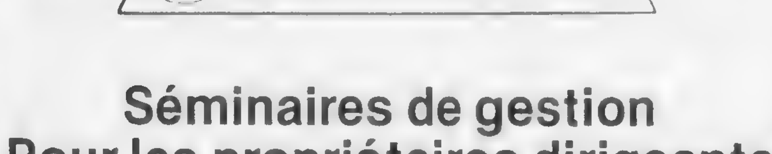
[illegible]

Par contre, la récolte des cultures spéciales est actuellement en cours avec des rendements et de la qualité beaucoup plus variés. Touchés par le gel [illegible]



Florent BEAUDETTE





Séminaires de gestion
Pour les propriétaires dirigeants

La tenue de livres — **le 28 septembre 1982**
coût - 45,00$ — 8h30 à 16h00
lieu - Charterhouse Hotel et Holiday Inn South

Comment préparer un "Cash Flow" — **le 15 septembre 1982**
coût - 45,00$ — 8h30 à 16h00
lieu - Holiday Inn 350 avenue St. Mary

Comment évaluer votre entreprise et planifier l'avenir — **le 20 septembre 1982**
coût - 45,00$ — 8h30 à 16h00
lieu - Beausejour

Sélection et motivation du personnel — **le 22 septembre 1982**
coût - 45,00$ — 8h00 à 16h00
lieu - Holiday Inn - 1359, chemin Pembina

Comment obtenir du financement — **le 22 septembre 1982**
coût - 45,00$ — 8h00 à 16h00
lieu - Charterhouse Hotel

Comment augmenter vos profits — **le 30 septembre 1982**
coût - 45,00$ — 8h30 à 16h00
lieu - Charterhouse Hotel

Pour vous enregistrer téléphonez à frais virés au No **944-9991.**
Ce service est aussi disponible en français.





Banque fédérale de développement

LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- II -

Depuis plusieurs années déjà, le développement communautaire fait partie des priorités que se donne la Société franco-manitobaine. Dans une série de trois articles, l'on voudrait rappeler les principes sur lesquels repose le processus du développement communautaire, les implications qu'il a dans le milieu et le rôle de l'agent de développement.

Où se situe, normalement, le développement communautaire?

Le lieu privilégié du développement, c'est la communauté. C'est en mobilisant les forces qui existent dans une communauté qu'on peut l'amener à se prendre en charge et à planifier son propre développement, à promouvoir sa propre culture. Le développement communautaire, c'est l'opposé du pouvoir centralisateur; c'est la participation de tous les groupes locaux à la vie de la communauté. Les partisans du développement communautaire sont centrés sur la qualité de la vie de la communauté. On y retrouve la conception économique de Shumacker "Small is beautiful". Devenir une communauté est aussi important que de mettre en oeuvre des projets communautaires. C'est le retour au vieux dicton: "L'union fait la force". Promouvoir l'appartenance, la solidarité, le support mutuel, l'engagement, voilà ce que propose le développement communautaire. En un mot c'est une approche qui vise la qualité de l'implication d'un grand nombre de citoyens dans les actions entreprises. On y retrouve des petits groupes engagés dans des projets locaux où chaque membre de la communauté peut réellement prendre conscience de la valeur de sa contribution. Le développement communautaire, c'est l'engagement volontaire à la vie, à la croissance, au destin de la communauté. C'est s'organiser au lieu de se laisser organiser. Car c'est bien en travaillant ensemble dans un projet commun que notre peuple franco-manitobain retrouvera sa force et son dynamisme pour affirmer son identité dans toutes les sphères de notre société.

Quelques exemples concrets aideront à illustrer comment la communauté est le lieu privilégié du développement.

- on s'organise pour mettre en place une librairie française dans la communauté.
- on réussit à garder ouvert un bureau de scrutin dans la communauté
- on forme un comité d'action pour réaliser un rapprochement entre adultes et adolescents d'une même communauté et on organise une excursion entre ces deux groupes
- on fait la promotion du patrimoine de la communauté en organisant des fouilles, la publication de l'histoire locale, etc
- on développe des stratégies de développement économique locales et régionales.
- on fait la promotion de l'industrie locale.
- on assure des ressources pédagogiques pour parents d'enfants d'âge préscolaire

(La semaine prochaine, on définira le rôle de l'agent de développement communautaire).

La Société franco-manitobaine
194, boul. Provencher, St-Boniface
Tél.: 233-4915

LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

François Avanthay
LL.B.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust
232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 956-1060

Guay, Smith et Associés
avocats et notaires
Renald Guay, BA,LLB
Remi C. Smith LLB
807 Centennial House
310 Broadway et Donald, Winnipeg
TEL.: 957-0540 R3C 0S6

PIERRE J.R. DENISET
(B.A., LL.B.)
AVOCAT ET NOTAIRE
300-400, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
Heures de travail
lundi au vendredi 8h30-17h30
mardi et jeudi 19h-21h
samedi 10h-14h
Téléphone: 233-0614

MARCOUX, BETOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIERE
F.W. DuVAL
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE MONNIN HOGUE& TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E.TEFFAINE C.R. L.V. TEILLET
M. MONNIN C.R. C. SHARP
A.J. HOGUE R. BILODEAU
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426

Comptables

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
Tél.: 233-8593
Gabriel Forest, F.C.A.
Lucien Guénette, B.A., C.A.
Arthur Chaput, B.A., C.A.
André Blondeau, B.A., C.A.
Maurice Morissette, C.A.
Gilles Chaput, B.A., C.A.
Raymond Desrochers, C.A.

Assureurs

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC
1053, AUTUMNWOOD
AUTOPAC - TÉL: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
FEU-VIE-MALADIE
CIS AUTOPAC

ELW
ASSURANCES HYPOTHÈQUES
IMMEUBLES ÉVALUATIONS
Ernst, Liddle & Wolfe Ltd
210-387, avenue Broadway
Winnipeg, Manitoba R3C 0V5



233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, Provencher, Saint-Boniface Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions-Bateaux-Tours Trains

Optométristes

DR D.W. MULHALL
OPTOMÉTRISTE
118, rue Marion Sur rendez-vous seulement
Winnipeg, Manitoba Téléphone 237-6775
R2H 0T1

Dr. R.J. Lecker Dr. M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice Hurtig 264, Portage
Téléphone: 943-6628

DR R.J. STANNERS
Optométriste, Examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

DR. E.M. FINKLEMAN
ET
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, avenue Portage,
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

GUERTIN IMPLEMENTS (1968) LTD
REPRÉSENTANT JOHN DEERE
VENTES ET SERVICE
"NOTHING runs like a Deere"


Lot 149
Chemin du Périmètre
C.P. 58
Saint-Vital, Manitoba
Tél.: 256-4321
Ed. Guertin

LES PETITES ANNONCES

Jeune fille bilingue, spécialisée en animation préscolaire désire emploi comme gardienne d'enfants ou personnes âgées à plein-temps, préférablement avec chambre et pension à Saint-Boniface ou Saint-Vital. Téléphonez au No 1-347-5425
- 676 -

"Van Falcon" avec table, évier, "chesterfield", couche 3 adultes, idéal pour voyager, pêcher et commerce, il faut le voir pour l'apprécier Tel. 582-7638.
- 674 -

SECRÉTAIRE BILINGUE cherche travail de bureau à temps partiel, le soir ou en fin de semaine. Composer le No 474-8540 ou 237-3368 MONA
- 678 -

GARDIEN(NE) je cherche quelqu'un pour garder ma fille (6 mois) à son domicile, à plein temps, 5 jours par semaine. Tél.: 237-4999
- 679 -

À VENDRE - table de billard 3,5''x7.5'', en bon état, en marbre. Prix 250$. Tél. 237-0667
- 680 -

INVITATION cordinale aux anciens paroissiens et paroissiennes, parents et amis de Richer à notre souper paroissial, dimanche 19 septembre 1982 à la salle paroissiale de Richer; adultes: 5$; enfants: 3$.
- 681 -

À VENDRE - une cheminée "PROJET" de 8" diamètre, complète, pour extérieur 22' de long (jamais servie) 450$. Tél. 257-1292.
- 682 -

SCULPTURE SUR BOIS: les cours commenceront le 18 octobre à l'école LOUIS RIEL tous les lundis soirs de 19h à 22h. Téléphonez au Dr GUYOT au No 233-1226.

NE RESTEZ PLUS SEUL(E)
Pour chasser l'ennui, pour connaître des amis en français dans tout le Canada ou pour rencontrer des gens en or, le **Courrier de l'Amitié** est la réponse. Envoyez 5 $ pour documentation complète et inscription à:
L'Ecluse, 810, rue East Main,
Welland, Ontario L3B 3Y4.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Fontaine Électrique Ltée...
165, boulevard Provencher,
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

Entrepreneurs de Construction



LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé Ferblanterie
Gouttières Ventilation
ROSSIGNON
"Sheet Metal & Heating"
491, chemin Sainte-Anne - Saint-Vital
R2H 0T1
Téléphone: 257-2921
René André 256-3340

Chiropraticiens

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE PROVENCHER
154, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIEN
Gilbert-E. Bohémier, D.C.

À LOUER - pour personne âgée, appartement de 2 chambres meublées; une chambre à coucher, une cuisine. Libre immédiatement; 150$/mois, tout compris. Tél.: 247-7376.
- 690 -

À VENDRE- Chevrolet 1979 "Suburban" transmission automatique, servo-direction, 4 roues motrices, très bon état- Tél.: 233-2891
- 689 -

À VENDRE - lit simple avec sommier caisse et matelas 39 pouces. Comprend support en métal sur roulettes et tête de lit - Tél.: 233-6104 le soir
- 688 -

CHERCHE machine à écrire électrique, caractères français, dictionnaire "Micro Robert" - Table pour machine à écrire. Tél.: 237-1416
- 687 -

À VENDRE - Camion G.M.C. 1977, bonne condition, 1/2 tonne. Tél.: 237-1269 ou 233-6485
- 686 -

À LOUER - appartement à Saint-Vital (au sous-sol) une chambre à coucher meublée, disponible le 15 octobre; désire personne tranquille. 185$/mois. Tél: 253-0010.
- 685 -

À LOUER - appartement d'une chambre à coucher près du collège, disponible le 1er octobre. Tél: 237-1218.
- 684 -

À LOUER OU À VENDRE - 5 acres, grande maison 2250 p.c., 5 chambres à coucher, 2 foyers, 3 salles de bain, garage, étable, enclos pour chevaux, école du parc Windsor, Saint-Boniface. 900.00$/mois. Téléphonez à Aline au No 253-2102 ou 257-2570.
- 691 -

CHERCHE À LOUER - maison au parc Windsor, aussitôt que possible, option d'acheter s'il y a lieu. Téléphonez à Aline au No 253-2102 ou 257-2570.
- 692 -

Machines à écrire - Photocopieuses
Calculatrices - Dictaphones
Transcripteurs
Vente Service
JG Turner Ltée
248, rue Princess, Winnipeg,
Manitoba R3B 1M2
Téléphone No 942-0617
Donald Gagnier

Le Leather Loft
TÉL.: 233-0491
OBJETS EN CUIR FAITS AVEC SOIN
- Objets fabriqués sur mesure
- Réparations de tout cuir
- CORDONNERIE

Service rapide Haute qualité
316, rue Des Meurons Saint-Boniface
Lundi - vendredi 9h à 18h
samedi: 10h à 16h

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, diners
réceptions et banquets
161, boulevard Provencher, Saint-Boniface
TÉLÉPHONE: 247-3319

ST ANTHONY'S BOOK & CHURCH SUPPLIES
(précédement Burns-Hanley)
164, boulevard Provencher Winnipeg
R2H 0G3 Tél.: 233-4480

ARROW APPLIANCE SERVICE
Tél: 233-3385
579 St. Mary's Road Winnipeg, Manitoba

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE
Luc DANDENAULT, Gérant
Résidence: 433-7633 Bureau: 433-7879
"LOEWEN FUNERAL CHAPELS"
Steinbach Tél.: 326-2085

Les festivals ont une association nationale

Il manquait au moins une chose aux quelque quatre mille festivals qui se déroulent chaque année au pays: une association nationale. C'est réglé depuis la semaine dernière.

Il s'agit de l'Association canadienne des festivals, qui représente l'aboutissement d'une série de rencontres, depuis 1979, entre des responsables de grands festivals du pays, dont le Festival du Voyageur.

D'ailleurs la première vice-présidence a été confiée à Gérald Pantel, le président sortant du Festival du Voyageur. La présidence est revenue à un ex-président du Oktoberfest de Kitchener-Waterloo en Ontario, Bill Stewart. Le deuxième vice-président est Hugues Patenaude, du Carnaval de Québec.



Gérald Pantel,. L'ex-président du Festival du Voyageur est le premier premier vice-président de l'Association canadienne des festivals.

Le but principal de la nouvelle organisation? "Augmenter les standards des festivals" répond Gerry Pantel. "Et le plus important, dans un premier temps, ce sera de partager, d'échanger les idées entre organisateurs de festivals".

Il reste bien sûr que le premier objectif de la nouvelle association nationale est d'augmenter le nombre de membres, pour assurer sa viabilité et sa crédibilité. Parmi la cinquantaine de membres actuels on trouve, entre autres, le Carnaval de Québec et le Calgary Stampede. La cotisation s'élève à 25$

Pas trop de difficultés

"On espère ouvrir un bureau permanent d'ici un an" précise Gérald Pantel. Côté financier pour l'instant, c'est le ministère fédéral du tourisme qui paye pour les frais de bureaux. Mais quand on sait l'impact économique de certains festivals, l'Association canadienne des festivals ne devrait pas rencontrer trop de difficultés pour trouver des subventions gouvernementales ou des contributions du secteur privé.

En attendant, l'Association canadienne des festivals devra compter sur le travail de bénévoles, dont un exécutif de cinq membres, assisté de 12 directeurs (soit un par province ou territoire). Le représentant du Manitoba n'a pas encore été nommé.

La qualité du travail abattu pourra être mesurée vers la fin octobre 1983 à Saint-Boniface, où les membres de l'Association se sont donnés rendez-vous pour l'assemblée annuelle.

Bernard BOCQUEL

INTERROGATION

EH, L'AS-TU VU?

"Eh Joe, l'as-tu vu le spectacle à l'hôtel? Des danseuses nues, des vraies... y a de quoi se rincer l'oeil! Ça commence à midi et ça dure quasiment toute la nuit... manque pas ça!

- Eh Louis et Janine, l'avez-vous vu le dernier film porno? Nous avons une machine vidéo chez nous. Nous avons invité quelques couples samedi soir pour voir ça. Vous allez aimer ça... y cache rien!"

"Eh Josette, l'as-tu vu le spectacle de danseur nu? Mais oui, un homme nu, et un jeune avec ça! Si les hommes peuvent avoir leur "fun", on est pas plus fou qu'eux! On y va une gang de femmes vendredi soir, viens-tu? Y danse à table tout nu, itou... c'est quelque chose!

-"Eh Ti-Jean, l'as-tu vu le dernier numéro de la revue...? J'lai achetée aux États. Y en font pas comme ça chez nous. Y laisse pas grand chose à l'imagination, j't'en passe un papier!"

Oui, le phénomène de "l'as-tu-vu"! Il y a un temps, ça se passait ailleurs ces "choses-là"! Il fallait traverser la rivière ou se rendre aux États! Mais voici que nous retrouvons le phénomène chez nous, chez nous à Saint-Boniface, à Saint-Vital, à Saint-Norbert... Chez nous...

D'abord détruisons certains mythes. Ce ne sont pas des entreprises gérées par des vieux bonhommes miteux qui ne cherchent que leur propre plaisir. Non. Ce sont des entreprises commerciales qui répondent aux lois du commerce: l'offre et la demande. Et l'argent coule à flots! C'est véritablement un commerce. Il y a une demande folle pour le produit offert.

Ceux qui fréquentent ces spectacles dans les hôtels de chez nous, ce ne sont pas de vieux bonhommes qui vivent de leurs souvenirs. Non. Ce sont des gens de chez nous: des jeunes, des pères de famille, des mères de famille, des couples dont les enfants ont grandi, des couples avec des enfants à l'élémentaire, des professionnels, des ouvriers, des gens de tous les milieux.

Ceux qui louent les video-cassettes et qui achètent les revues ce ne sont pas des jeunes qui sont curieux. Non. Ce sont des couples de chez nous. Ce sont de bonnes gens qui veulent s'offrir un "kick". Ça se passe dans nos foyers chez nous.

Et alors, que dire, que faire?

Se taire en disant que nous n'y pouvons rien de toute façon?

Ne rien faire en disant que ça ne nous regarde pas?

Partir en croisade avec des bannières et des slogans?

Sermonner le monde sur les péchés de la chair?

Non. Ni l'un ni l'autre. Nous ne pouvons nous taire et ne rien faire. Nous ne pouvons pas partir en croisade. Le premier, c'est de refuser notre responsabilité, le deuxième, c'est de créer une publicité au grand plaisir des entreprises.

Commençons tout d'abord à nous questionner nous-mêmes, à nous interroger comme personne, comme couple, comme petit groupe.

Que diriez-vous, Monsieur, Madame, si c'était votre fille, votre fils qui dansait nu pour les gens de chez nous?

Que diriez-vous, Papa, Maman, si c'était votre enfant qui jouait dans les films, qui se faisait photographier, question de se faire quelques piastres?

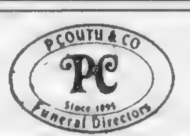
Quoi? Vous pensez que ça n'arrivera jamais? Détrompez-vous! Ceux et celles qui se donnent en spectacle présentement, ce sont bien des fils et des filles de quelqu'un! Ce ne sont pas des enfants de prostitués! Ce sont des jeunes de bonnes familles qui profitent de notre "demande"!

Et les commerces, et les entreprises, et les hôtels... qui les fait vivre? Des gens d'ailleurs ou des gens de chez nous? Si ces spectacles existent, c'est que NOUS les demandons et NOUS sommes prêts à payer pour les voir. C'est NOUS qui créons la demande. Pas de demande, pas d'entreprise!

A nous d'y penser! Qui sait ce que nous pouvons faire sans fanfares ni trompettes!

Claude BLANCHETTE, ptre

Depuis 1895... obsèques dans la dignité...



E.J. COUTU, président

SERVICE DE CRÉMATION

Certaines familles préfèrent la crémation de leurs disparus. P. Coutu & Cie est à la disposition des familles qui font ce choix, dans l'atmosphère traditionnelle et digne de leurs salons funéraires. Les frais sont énumérés ci-après. À retenir: Les frais de mise en terre, au cimetière de P. Coutu & Cie, au Pineview Memorial Gardens, sont inclus.

Services de crémation	FRAIS		
• Services professionnels	$225.00	• Office fraternel	(aucun frais)
• Levée du corps	$ 50.00	• Salle de visite privée	$ 50.00
• Préparation	$150.00	• Corbillard	$ 75.00
• Cercueil (option d'acheter ou de louer)		• Limousines	$ 60.00
• Crémation	$125.00	• Voitures pour le clergé	$ 25.00

156, rue Marion,
Saint-Boniface
Tél.: 233-7453
233-0156

P. COUTU & CIE

E. J. COUTU et YVON TÉTREAULT **Directeurs de funérailles**

ce soir

Du lundi au vendredi

à 18h00

horaire de cbwft



SAMEDI
25 SEPTEMBRE

7:25 OUVERTURE ET HORAIRE SAMEDI-JEUNES
7:30 OUM, LE DAUPHIN BLANC
7:45 GRANGALLO ET PETITRO
8:00 CAPITAINE CAVERNE
8:30 PASSE-PARTOUT
9:00 BELLE ET SÉBASTIEN
Un enfant est né
9:30 CANDY
10:00 LES AVENTURES DE VIRULYSSE
À la découverte de Virulysse
10:30 NIC ET PIC
Nic et Pic en Espagne
11:00 FILMS D'ART
L'Aventure et l'art moderne l'Épreuve de l'objet
12:00 LA TERRE DES MILLE COLÈRES
12:30 BASE-BALL DES EXPOS
Du stade Olympique de Montréal match entre les Pirates de Pittsburgh et les Expos
EN CAS DE PLUIE
CINÉ-SOLEIL
La Clé sur la porte
FILM
15:00 BAGATELLE
Dessins animés
16:00 LA COURSE AUTOUR DU MONDE
17:00 LE TÉLÉJOURNAL
17:05 NOIR SUR BLANC
18:00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
19:00 GÉNIES EN HERBE
Anim.: Pierre McNicoll.
19:30 ÉCOUTE POUR VOIR
20:00 FOOTBALL CANADIEN
Du stade de Winnipeg, match opposant les Concordes de Montréal aux Blue Bombers
20:00- POUR CBWFT
Cinéma: La course au Soleil
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
22:50 NOUVELLES DU SPORT
23:05 CINÉMA

DIMANCHE
26 SEPTEMBRE

7:25 OUVERTURE ET HORAIRE
7:30 ROQUET, BELLES OREILLES
8:00 DÉMÉTAN, LA PETITE GRENOUILLE
8:30 PASSE-PARTOUT
9:00 LES NOUVELLES AVENTURES DE POPEYE
9:30 KLIMBO
Pour tout l'or du monde
9:45 SI TOUS LES GENS DU MONDE...
Les Enfants du Portugal
10:00 LE JOUR DU SEIGNEUR
11:00 LA SEMAINE VERTE
12:00 FOOTBALL AMÉRICAIN
Du Veterans Stadium de Philadelphie, les Eagles affrontent les Rams de Los Angèles
15:00 HEBDO-DIMANCHE
Magazine sur l'actualité régionale canadienne. Anim Louise Arcand
15:30 FILM
16:00 SECOND REGARD
17:00 LE TÉLÉJOURNAL
17:05 SCIENCE-RÉALITÉ
17:30 LE TEMPS PASSÉ
La Laine du pays (2e de 3). À St-Alexis-de-Kamouraska, visite chez M. et Mme Robert Lavoie, qui font l'élevage des moutons
18:00 MÉTRO-BOULOT-DODO STC
La Mort d'un compagnon de travail
18:30 LES BEAUX DIMANCHES
Superstar: Serge Laprade. Au programme: Bonjour la vie, Liberté la Quête, Pourquoi chanter?
19:30 LE TÉLÉJOURNAL
Lectrice: Louise Arcand
19:50 LES BEAUX DIMANCHES
Les Grands Esprits. Dialogues dramatiques et humoristiques entre des personnages historiques
20:50 LES BEAUX DIMANCHES
Concert Chopin. Avec le pianiste Marek Jablonski et le mezzo-soprano Deborah Kraus
21:50 SPORT-DIMANCHE
22:05 PRÉSENTATION DU CINÉ-CLUB
Anim.: Richard Gay
22:10 CINÉ-CLUB

LUNDI
27 SEPTEMBRE

9:10 OUVERTURE ET HORAIRE
9:15 EN MOUVEMENT
9:30 À TIRE D'AILE
9:45 TAPE-TAMBOUR
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 RIEN QUE POUR VOUS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
11:30 LE CLUB DES CINQ
Les Cinq et le train fantôme
11:55 ANGIE

*Nous vous prions de noter que **notre horaire est soumis à changements** en raison des retransmissions des matchs de hockey et de base-ball. Pour de plus amples informations téléphonez au No 775-8351 pendant les heures de bureau et au 783-8028 après 17h.*

12:23 LE TÉLÉJOURNAL
12:30 ALLÔ BOU BOU
Anim.: Jacques Boulanger.
13:30 AU JOUR LE JOUR
14:30 CINÉMA
Le Retour de Jean.
16:00 BOBINO
16:30 AU JEU
17:00 LA FEMME BIONIQUE
18:00 CE SOIR
Les nouvelles régionales, nationales, sports et annonces communautaires. Avec Pierre Chevrier et François Riopel.
18:30 TERRE HUMAINE STC
Les travaux de jardin sont commencés. Joseph fait part à ses parents de ses projets concernant la ferme
19:00 TÉLÉ-SÉLECTION
21:00 LAPRADE POP
21:30 LE TÉLÉJOURNAL
Nouvelles nationales, régionales et sports
22:10 RENCONTRES
Inv.: l'Abbé Pierre (Henri Grouès)
22:40 LES JORDACHE
Drame réalisé par David Greene, d'après le roman d'Irwin Shaw, avec Peter Strauss, Nick Nolte et Susan Blakely **(2e de 12).**
FIN DES ÉMISSIONS.

MARDI
28 SEPTEMBRE

9:10 OUVERTURE ET HORAIRE
9:15 EN MOUVEMENT
9:30 À TIRE D'AILE
9:45 TAPE-TAMBOUR
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 DE BIEN BELLES CHOSES
11:00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
11:30 PICOTINE
La Partie d'échecs
11:55 AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL
Le Dossier de Frank William
12:23 LE TÉLÉJOURNAL
12:30 ALLÔ BOU BOU
13:30 AU JOUR LE JOUR
14:30 CINÉMA
16:00 BOBINO
16:30 EDGAR ALLAN, DÉTECTIVE STC
(Émission sous-titrée, codée pour les malentendants). Avec Albert Millaire, Michel Mondié.
17:00 GRIZZLY ADAMS
18:00 CE SOIR
18:30 LES GIROUETTES STC
Béric et Médée sont mécontents de la situation actuelle
19:00 LA BONNE AVENTURE STC
Benoit découvre l'insécurité d'Anne.
19:30 PILE OU FACE
Jeu questionnaire en provenance de Vancouver. Anim.: Stéphane Cherpit. Réal.: François Savoie
20:00 RÉFLEXION
En provenance de Moncton
20:30 PREMIÈRE PAGE
21:30 LE TÉLÉJOURNAL
Nouvelles nationales, régionales et sports
22:10 MOSAÏQUE: JOE DASSIN
Émission de variétés mettant en vedette Joe Dassin, entouré de Michel Jonasz, Nicolas Leroux, Françoise Hardy, Teddy Mills et le groupe Belle Époque
23:10 CINÉMA

MERCREDI
29 SEPTEMBRE

9:10 OUVERTURE ET HORAIRE
9:15 EN MOUVEMENT
9:30 À TIRE D'AILE
9:45 TAPE - TAMBOUR
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 LA FINE CUISINE D'HENRI BERNARD
Au menu: escalope de veau à la viennoise et choux de Bruxelles sautés.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
11:30 LES ENFANTS DU 47A
11:55 BIZARRE, BIZARRE
12:23 LE TÉLÉJOURNAL
12:30 ALLÔ BOUBOU
13:30 AU JOUR LE JOUR
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
16:00 BOBINO
16:30 IL ÉTAIT UNE FOIS L'ESPACE STC
(Émission sous-titrée, codée pour les malentendants). Dessins animés. La Planète verte
17:00 LES PIERRAFEU
17:30 DANIEL BERTOLINO, L'EXPLORATION ET VOUS STC
La Grèce: L'Histoire.
18:00 CE SOIR
18:30 BASE-BALL DES EXPOS
Du Veteran Stadium de Philadelphie, match opposant les Expos de Montréal aux Phillies,
EN CAS DE PLUIE
CINÉ-SOLEIL ET
L'École du Cirque de Moscou
OU
Éric Tabarly et les autres
21:00 BIZARRE, BIZARRE
OU
FESTIVAL DE JAZZ
21:30 LE TÉLÉJOURNAL
21:50 NOUVELLES DU SPORT
22:10 MOI, CLAUDE, EMPEREUR
23:10 TAMPON LOCAL
23:20 LES JEUX DU COMMONWEALTH
Cérémonie d'ouverture, en direct de Brisbane en Australie.

JEUDI
30 SEPTEMBRE

9:10 OUVERTURE ET HORAIRE
9:15 EN MOUVEMENT
9:30 À TIRE D'AILE
9:45 TAPE-TAMBOUR
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 LES ATELIERS STC
(Émission sous-titrée codée pour les malentendants).
11:00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
11:30 BOUT D'CHOU ET CASSE-COU
11:55 LA ROUTE DE L'AMITIÉ
12:23 LE TÉLÉJOURNAL
12:30 ALLÔ BOU BOU
13:30 AU JOUR LE JOUR
14:30 LES JEUX DU COMMONWEALTH
16:00 BOBINO
16:30 POP-CITROUILLE
17:00 TÉLÉ 5
Les Mystères de Paris (3e de 6).
18:00 CE SOIR
18:30 MONSIEUR LE MINISTRE STC
19:00 LES GRANDS FILMS
21:00 LE TEMPS DES CHOIX
Émission scientifique qui traire des choix que la société devra faire pour assurer son avenir énergétique
21:30 LE TÉLÉJOURNAL
21:50 NOUVELLES DU SPORT
22:10 CINÉMA

VENDREDI
1er OCTOBRE

9:10 OUVERTURE ET HORAIRE
9:15 EN MOUVEMENT
Le jogging
9:30 À TIRE D'AILE
9:45 TAPE-TAMBOUR
10:00 PASSE-PARTOUT
10:30 MOI AUSSI, JE PARLE FRANÇAIS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
11:30 DU NEUF AU ZOO
11:55 VIVRE SA VIE
Anim.: Jacques Languirand. Réal.: Robert Séguin et Charles Binamé
12:23 LE TÉLÉJOURNAL
12:30 ALLÔ BOU BOU
13:30 AU JOUR LE JOUR
14:30 TÉLÉ-FEUILLETON
La Vie de Marianne. drame réalisé par Pierre Cardinal, d'après un roman de Marivaux, avec Nathalie Juvet, M. Ribowska et Colette Berge (3e de 6)
15:30 WOODY LE PIC
16:00 BOBINO
16:30 BOF ET COMPAGNIE
17:00 LES JEUX DU COMMONWEALTH
18:00 CE SOIR
Nouvelles régionales, nationales et sports P. Chevrier et F. Riopel
18:30 TÉLÉ-POINT
Votre journal d'information régionale. Réal: Richard Simoens.
19:00 LES JEUX DU COMMONWEALTH
19:30 HORS SÉRIE
Maîtres et valets (Upstairs Downstairs) L'Armistice. Enfin l'armistice. Le vicomte Bellamy demande la main de Virginia Hamilton
20:30 REPÈRES
21:30 LE TÉLÉJOURNAL
NOUVELLES DU SPORT
22:20 LES JEUX DU COMMONWEALTH
23:10 CINÉMA
0:35 CINÉ-NUIT

SAMEDI

23:05 CINÉMA (2) ''LA MARQUISE D'O...'', All. 1976. Drame de moeurs de E. Rohmer avec Edith Clever, Bruno Ganz et Peter Luhr - Une jeune veuve italienne se trouve inexplicablement enceinte après avoir été sauvée d'un sort déshonorant par un officier russe - Adaptation d'une nouvelle de Heinrich Von Kleist. Grande beauté picturale inspirée des peintres du XVIIIe siècle. Oeuvre originale réalisée avec goût. Interprétation dans le ton voulu.

DIMANCHE

22:10 CINÉ-CLUB (2) ''ZERO DE CONDUITE'' Fr. 1933. Comédie satirique de J. Vigo avec Jean Dasté, Robert Le Flon et Du Veron. - Les élèves d'un collège se révoltent contre la discipline imposée. - Tableau poétique de l'enfance. Observations sarcastiques. Personnages caricaturés.

23:00 (2) ''L'ATALANTE'', Fr. 1934. Drame poétique de J. Vigo avec Dita Parlo, Jean Dasté et Michel Simon. - L'amour de deux jeunes mariés installés sur une péniche est momentanément ébranlé. - Poème chaleureux. Décor utilisé avec art. Interprètes très bien dirigés.

LUNDI

19:00 (4) ''ALCATRAZ'' (Alcatraz: The Whole Shocking Story). E.-U. 1980. Drame de P Krasny avec Michael Beck, Art Carney et Alex Karras. - Les dures expériences d'un jeune criminel enfermé dans un pénitencier fédéral d'où il cherche à s'évader. - Film tourné pour la télévision. Intrigue basée sur une expérience authentique. Début laborieux. Ensemble satisfaisant. Interprétation convaincante.

MARDI

14:30 (3) ''PEAU D'ÂNE'', Fr 1970. Conte de J. Demy avec Catherine Deneuve, Jean Marias et Jacques Perrin. - Pour échapper à son père qui désire l'épouser, une princesse s'enfuit du château revêtue d'une peau d'âne. - Adaptation charmante et élégante du conte de Perrault. Évocation simple et poétique du merveilleux. Touches d'humour. Acteurs bien choisis et bien dirigés. E

23:10 DON ANGELO EST MORT, E.U. 1973. Drame policier par Richard Fleischer avec Antony Quinn, Frederic Forest et Robert Forster. Un fils de chef de la pègre, récemment décédé, est considéré comme trop jeune pour prendre la direction de ''la famille'' du défunt. Un autre chef offre de le prendre sous son égide.

JEUDI

19:00 GRANDS FILMS (5) ''MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS'' (Better Late than Never) E.-U. 1979. Comédie dramatique de R. Crenna avec Harold Gould, Tyne Daly et Strother Martin. - Les vieillards d'une maison de retraite se rebellent contre l'attitude dictatoriale de la directrice. - Film tourné pour la télévision. Intrigue forcée mais savoureuse. Mise en scène un peu lourde. Bonne distribution. - A.

22:10 (5) ''BRANNIGAN'', G.-B. 1975 Drame policier de D. Hickox avec John Wayne Richard Attenborough et Judy Geeson. - Un policier de Chicago est envoyé à Londres pour en ramener un gangster américain. - Scénario construit pour la vedette. Action menée bon train. Interprétation satisfaisante.

VENDREDI

23:10 (5) ''LES PETITS CALINS'' Fr 1978. Comédie de moeurs de J.M. Poiré avec Dominique Laffin, Roger Mirmont et Josiane Balasko. - Une jeune divorcée s'attache à un architecte et s'impose à lui en dépit de ses réticences. - Pochade colorée mais superficielle. Tendance romantique. Mise en scène animée. Interprètes charmants.

0:35 (5) ''LES GALETTES DE PONT-AVEN'', Fr 1975. Comédie de moeurs de J. Séria avec Jean-Pierre Marielle, Dolores McDonough et Bernard Fresson. - Un représentant quitte sa femme pour exercer ses talents de peintre et vivre la vie de bohème. - Scénario épisodique. Situations et dialogues truculents. Mise en scène assez vivante. Jeu haut en couleur de Marielle.

REMARQUE

L'explication et les côtes ont été établies par l'Office des Communications sociales.

Les chiffres placés avant le titre indiquent la valeur artistique du film: (1) chef d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre.

À la fin du texte, les lettres indiquent la convenance pour les jeunes: E-Enfants; A-Adolescents.

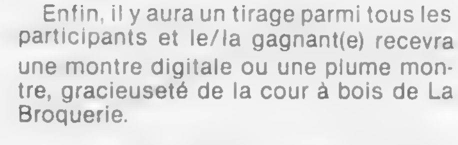


La Broquerie

Le Marcheton Pro-vie approche

Le marcheton annuel de la ligue pour la Vie aura lieu samedi prochain le 25 septembre. Le trajet est de 12 km et un bon goûter attend les participants à l'arrivée. Tous sont invités à marcher, petits, grands, et même les gens d'ailleurs qui voudraient se joindre à leurs parents et amis.

Des prix seront décernés aux participants - 20$ pour le premier arrivé, 15$ pour le deuxième, 15$ pour la première femme/fille, 15$ pour celui qui amasse la plus haute somme, 15$ pour le/la plus jeune



Enfin, il y aura un tirage parmi tous les participants et le/la gagnant(e) recevra une montre digitale ou une plume montre, gracieuseté de la cour à bois de La Broquerie.

On sait que l'an dernier, 46 marcheurs (euses) avaient receuilli près de 1100$. La responsable, Mme Yolande Tétrault, s'attend à une participation accrue cette année et donc à un revenu plus important.

L'inscription se fait à 9h00 à l'école secondaire. Le départ a lieu à 9h30 et que ceux qui ne marchent pas payent! On peut se procurer des feuilles de commanditaires aux écoles secondaire et Saint-Joachin ou en appelant Mme Tétrault au No 424-5258.

Mme Lorraine Tétrault a occupé les fonctions de Maître des Poste de La Broquerie au cours des dix dernières années. La Société des postes a organisé une petite cérémonie le 31 août dernier pour souligner le Centenaire du bureau du village, et lui a rendu un hommage spécial pour sa contribution. Mme Tétrault a succédé à son père M. Noé Normandeau, en 1972.

Un café-rencontre?

Un projet très important pour les jeunes de La Broquerie est présentement à l'étude. Il s'agit en effet d'un local où les jeunes de 14 à 19 ans pourraient se rencontrer, socialiser, discuter, recevoir des invités spéciaux ou conférenciers, un club en fait, un peu sur le modèle de celui de l'âge d'or.

On effectue présentement un sondage pour mesurer l'intérêt des jeunes; ou étudie les possibilités en fait d'un local, de prélèvement des fonds nécessaires. Les jeunes reçoivent de l'aide du CJP et comptent travailler étroitement avec Katimavik si le projet voit le jour.

Une fois les études complétées, les parents seront informés, consultés et on demandera leur aide.

Ce projet conçu par Jeanne Mireault et Carole Therrien répond peut-être à un besoin qui a longtemps été ressenti par les jeunes à La Broquerie. Il faudra aux jeunes l'aide et l'encouragement des adultes mais ce projet risque d'ajouter beaucoup d'intérêt et de vitalité dans notre communauté.

Un résultat de 950$

La Chambre de commerce a décidé de donner un cachet religieux à ses activités cette année. Elle vient en effet de faire une vente aux enchères dont les profits iraient à l'église (nouvelles portes et fenêtres). Léon Morin de Saint-Boniface a offert ses services comme "auctioneer".

Le président de la Chambre, M. Gilbert Fournier, rapporte un profit de près de 950$ et se dit très satisfait de la participation et des résultats. Il entrevoit même cette vente aux enchères comme une activité annuelle de la C de C de La Broquerie.

Rino OUELLET

Sainte-Anne-des-Chênes

Un nouveau directeur nommé

Le Centre culturel de Sainte-Anne est heureux d'annoncer la nomination de Norman Dupas au poste de directeur pour l'année 1982-83.

Michel Simard nous laisse après 14 mois comme directeur, pour continuer ses études au Collège universitaire de Saint-Boniface.

L'année promet d'être des plus intéressantes au Centre culturel avec l'épluchette de blé d'Inde le samedi 2 octobre. Nous avons une programmation tentative avec "Les Soeurs Marleau" en octobre, Claude Guibord et Paul Freynet en novembre, Paul Savoir ou Gilles Laurent-Martin en décembre.

Nous espérons aussi avoir Donald Poliquin, Vincent Dureault et Folle Avoine, Marie-Josée Simard, Suzanne Pinet et qui sait, peut-être les Hypothéqués pendant l'année 1983.

Le Café des As est ouvert depuis la grande inauguration le dimanche 12 septembre.

M. et Mme Armand Guénette, nos restaurateurs depuis le 15 août, espèrent vous voir souvent et en grand nombre pour fraterniser.

Marguerite SMITH

Rectificatif

À la première page de l'édition de la semaine dernière figurait la photo d'un M. Brémaud prenant un boeuf par les cornes... Au fait, il s'agissait de M. Marc Brémaud.

D'autres initiatives pour accroître l'emploi des jeunes

Dans le cadre de ces initiatives, le Gouvernement fédéral, le secteur privé et les associations communautaires coopèrent pour apporter aux jeunes Canadiens de plus nombreuses et de meilleures occasions d'embauche.







Ces nouvelles mesures pour stimuler l'emploi comportent:

- **le remboursement de salaires aux employeurs du secteur privé;**
- **l'assistance aux projets de création d'emplois des organisations à but non lucratif;**
- **la mise sur pied de sections spéciales de services aux jeunes dans les Centres d'Emploi du Canada;**
- **les projets pour les jeunes dans le cadre du programme Extension.**

Le Gouvernement fédéral remboursera aux employeurs du secteur privé jusqu'à 85% des salaires versés à des jeunes Canadiens défavorisés sur le plan de l'emploi. Par le prolongement du Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi (PDPE) le Gouvernement fournira les crédits requis au remboursement de ces salaires, tandis que les employeurs du secteur privé créeront les emplois.

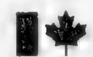
Les organismes communautaires à but non lucratif sont encouragés à mousser des projets de création d'emplois pour les jeunes qui épauleront le développement de la vie économique et sociale de leur milieu. Chaque projet doit créer de l'emploi permanent pour trois concitoyens ou plus. Cette initiative fait partie du nouveau volet des Projets de développement communautaire du Canada (PDCC). De plus, certains projets pour les jeunes peuvent être entrepris grâce à la composante de financement à long terme des PDCC.

Certains grands Centres d'Emploi du Canada administrent de nouvelles sections spéciales de services aux jeunes qui s'occupent exclusivement des jeunes sans emploi.

En outre, des projets entrepris pour les jeunes dans le cadre du programme Extension vont leur permettre de participer à plus de programmes communautaires.

Le nouveau Programme national de formation, en mettant l'accent sur la préparation des jeunes aux activités non traditionnelles et aux technologies nouvelles, facilite à des milliers d'entre eux l'acquisition de la compétence requise pour les emplois de l'avenir.

La création d'emplois et le développement des ressources humaines du pays constituent un volet important du plan de relance économique "6 & 5" mis de l'avant par le Gouvernement fédéral.



Emploi et Immigration Canada

Employment and Immigration Canada

Canada

L'AECUSB en 1982: sous le signe

Si vous vous sentez déjà "p'tit vieux" ou "p'tite vieille" à 20 ans et que vous avez doucement coulé de la 12e année à l'université en attendant patiemment la fin du monde, il est peut-être le temps de mettre les pieds au bureau de l'Association des étudiants du Collège universitaire de Saint-Boniface.

Bien que vous seul ayez la solution à votre "problème", l'AE est là pour vous offrir un cadre. C'est ainsi qu'est perçu le rôle de l'association des étudiants par le conseil, présidé par Maurice Smith.

Mais quel est ce cadre? C'est évidemment celui de l'expérimentation, de la création, de l'initiative personnelle. Pour les membres du conseil de l'AE, il faut que les étudiants universitaires disposent de toute une série d'outils de formation para-académique. D'après Maurice Smith, l'éducation que l'on se donne soi-même, c'est-à-dire qu'on va chercher dans des activités de groupe, peut s'avérer plus rentable que l'instruction formelle.

Réinventer la roue

Si le président des étudiants se permet de valoriser ainsi les activités parascolaires, c'est que l'expérience lui a déjà profité. En effet, sa participation des dernières années, lui a ouvert des portes, comme à d'autres sur le marché du travail. Les initiatives au niveau universitaire, d'après M. Smith, accentuent également un "engagement au niveau des organismes" de la communauté et peuvent occasionner la découverte de "nouvelles formules d'organisation".

Il ne faut toutefois pas croire par là que les responsables de la vie étudiante sont de quelconques théoriciens de la participation. C'est vrai qu'ils ont tendance, comme l'a également avoué le président de vouloir réinventer la roue - c'est normal -, mais ils savent très bien que c'est à ce niveau que pourra se mesurer le succès ou l'échec de leur mandat.

Pour encourager ce climat de participation, l'AE tente de faire valoir le caractère autonome du regroupement étudiant. L'organisation ne dépend ni de l'administration, ni des professeurs. C'est donc avec satisfaction que Maurice Smith a vu le Collège secondaire quitter les lieux l'été dernier.

On espère à l'AE que les diplômés du secondaire n'apporteront plus une mentalité de secondaire à l'universitaire, ce qui semble avoir été le cas dans le passé. Selon Maurice Smith, les administrateurs et les professeurs ont souvent été complices de cette situation et ont créé des embûches au développement de la collectivité étudiante.

Pour parler de collectivité au Collège, il faut, toujours d'après l'AE créer une identité comme on peut. Cette année, on tentera de valoriser l'esprit de faculté (Arts, Sciences, Education, Communautaire). C'est d'ailleurs en fonction de ces groupes que la représentativité au sein de l'association a été établie. On veut également tenir compte des autres sphères d'intérêt, telles les sports et la culture.



La journée d'accueil au Collège: développer un esprit universitaire.

Mais là où il paraît possible d'innover, c'est dans une nouvelle approche à la délégation des responsabilités. En effet, chacun des neuf membres de l'équipe est responsable d'un dossier. Tous les problèmes ne seront pas l'affaire de tout le monde: les réunions seront plus courtes -on l'espère- et plus stimulantes.

De plus, certains dossiers ont été affectés à des étudiants qui n'ont pas été élus à l'AE. Selon Maurice Smith, on a identifié certains leaders qui doivent

Nécrologie

Dorothée SCHOENFELD (Toupin)

À l'hôpital de Brainerd, le vendredi 10 septembre 1982, est décédée à l'âge de 72 ans, Dorothée Schoenfeld, née Toupin. Elle laisse dans le deuil son époux, Ernest, cinq soeurs: Marie-Ange de Saint-Boniface, Sr Marie Flore (Cordélia), en Virginie; Sr Marie Cordélia (Maria) à Sillery, P.Q.; Agnès et son époux Edouard Lambert ainsi que Flore, de Saint-Boniface. Elle laisse aussi quatre neveux: Denis, Raymond, Roger et Marcel Lambert et les épouses. Les funérailles ont eu lieu le 14 septembre en l'église de Crosslake, Minnesota.

Jean-Baptiste PELLETIER

Subitement le samedi 28 août est décédé à l'âge de 60 ans Jean-Baptiste Pelletier, demeurant 112, rue Marion, Saint-Boniface. Il laisse dans le deuil sa fille et son beau-fils, Gisèle et Wayne Wheeler de Saint-Vital, deux petits-fils Chad et Robert, ainsi que quatre frères, Félix, Henri, Joseph de Saint-Boniface, Albert de Colombie britannique, 3 soeurs, Thérèse Pelletier, Alice Clément de Saint-Boniface, Isabelle, Rover de Colombie britannique, plusieurs neveux et nièces.

Le service funéraire eut lieu le jeudi 2 septembre. Le salon mortuaire Desjardins [illegible]

REMERCIEMENTS

La famille désire [illegible]

Eléonore JOUBERT

Saint-Pierre-Jolys perdait le 12 septembre, une de ses anciennes en la personne de Mme Eléonore Joubert (née Laroche).

Cette digne paroissienne remit sa belle âme à Dieu à l'âge de 97 ans. Elle naquit à Saint-Pierre le 15 septembre 1885 et passa toute sa vie dans cette même paroisse.

Lui survivent trois filles et cinq garçons: Marguerite, Jeanne et son époux Frank Vinet ainsi que Rose Gérard d'Elie, Joseph et son épouse Hélène de Montmartre, Saskatchewan, Jean-Marie et Marguerite de Victoriaville, P.Q. Augustin, Denis et Dorothée de Saint-Pierre, Léon et Gertrude de Saint-Boniface. Une belle-fille Mme Aurise Joubert de Saint-Pierre.

Son époux Xavier là précédée dans la tombe en 1965, son fils Louis en 1978 ainsi que deux jeunes enfant Xavier et Michel.

La défunte laisse aussi dans le deuil deux frères: M. Joseph Laroche de Saint-Pierre et le frère Arthur Xavier, Mariste de Bayonne, New-Jersey. Deux soeurs: Mme Dorothée Fréchette de Saint-Boniface et Mlle Augustine Laroche de Saint-Pierre. Un beau-frère, M. Louis Joubert et son épouse Marguerite de Saint-Pierre; trois belles-soeurs: Sr Marie-Alexandre s.n.j.m. de Saint-Boniface, Mme Rose Joubert de Saint-Boniface et Agathe Joubert, ainsi que 28 petits-enfants et 28 arrière-petits-enfants.

Les porteurs étaient six petits-fils de la défunte Roger, Girard, Paul, Joseph et Guy Joubert ainsi que Gilbert et Raymond Vinet.

Les prières eurent lieu en l'église de Saint-Malo le 15 [illegible]

REMERCIEMENTS

La famille d'Eléonore Joubert désire remercier bien sincerement les parents et amis qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de leur récente épreuve.

Un merci spécial à M. l'abbé Bouvier et aux concélébrants: Mgr Omer Robidoux les abbés Jean-Marie et Pierre Gagné, le Père Hilaire Gagné et le Père Pierre Croteau. Toute notre reconnaissance au personnel du Repos Jolys, Mme Rolande Hébert et aux dames qui ont servi le goûter. Merci au salon funéraire Loewen pour leur grande délicatesse et compétence.

Jeanne Louise DACQUAY (née Le Bris)

Paisiblement, après une longue maladie est décédée à l'hôpital de Saint-Claude vendredi le 3 septembre Mme Jeanne-Louise Dacquay âgée de 76 ans.

Jeanne Louise naquit à Saint-Claude le 15 octobre 1905. Elle épousa Jean-Marie Dacquay le 17 novembre 1929 à Saint-Claude et y demeura toute sa vie. Elle nous laisse comme héritage une vie simple, un grand esprit de foi et de piété et un remarquable esprit de travail et de dévouement envers sa nombreuse famille.

La défunte laisse dans le deuil cinq fils: Henri et Marguerite, Normand et Simone et René de Saint-Claude, Hubert et Joanne de West Hawk Lake, Marcel et Claudette de Saint-Vital, six filles Hélène et Raynald Labossière de Saint-Léon, Odile et Antoine Magne de Saint-Boniface, Thérèse et [illegible]

Elle fut précédée dans la tombe par son époux Jean-Marie en 1959, et quatre soeurs.

Les prières furent récitées lundi le 6 septembre en l'église de Saint-Claude, suivies de la messe de la Résurrection présidée par M. l'abbé R. Bouchard, curé et concélébrée par les abbés M. Dacquay, J.M. Gagné, B. Bélanger, L. Laurencelle, les Pères Gérard Clavet et Lucien St-Pierre.

Les porteurs étaient quatre petits-fils et deux neveux, Roger Bosc, Richard Magne, Marino Dacquay, Gérald Labossière, Hughie Green et Rhéal Dacquay.

L'inhumation eut lieu au cimetière paroissial de Saint-Claude.

"Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur, car ils reposent en paix"

REMERCIEMENTS

La famille Dacquay et Anne-Marie Le Bris remercient sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par offrande de messes, fleurs, prières, cartes de condoléances ou assistance aux funérailles lors du décès de leur chère Maman. Un merci spécial à l'abbé R. Bouchard pour avoir célébré la messe et pour ses nombreuses visites à l'hôpital. Merci à tous les prêtres concélébrants ainsi qu'au Frère R. St. Pierre. Merci aux porteurs, à la chorale, à l'organiste, au lecteur, aux quêteurs, aux enfants de choeur à M.A. Adam, aux dames qui ont préparé le goûter ainsi qu'à tous ceux et celles qui d'une manière ou d'une autre nous ont aidé à soulager notre peine.

Sincères remerciements [illegible] et F. Champagne ainsi qu'à tout le personnel de l'hôpital. Merci aussi à tous ceux et celles qui ont rendu visite à maman lors de son séjour à l'hôpital.

Tout fut beaucoup apprécié.

POUR UN MEILLEUR SERVICE A LA COMMUNAUTE

[illegible] en français [illegible]

Tout autre texte sera refusé

Les necrologies devront être payées d'avance au tarif suivant

- 100 mots ou moins	10.00$
- 100 à 150 mots	15.00$
- 150 à 200 mots	20.00$
- 200 à 250 mots	25.00$
- 250 à 300 mots	30.00$
- photo 1,5"x1.5"	10.00$



AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feu TELESPHORE PILON, du village de Sainte-Agathe, au Manitoba, mecanicien retraite.

TOUTES réclamations contre la succession ci-dessus mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 500, Edifice Canada Trust, 232, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3C 0B1, le ou avant le 22 octobre A.D. 1982

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 14e jour de septembre, A.D. 1982.,

MONK, GOODWIN & COMPANY
Procureurs de la succession

BIENVENUE

L'Eglise Chrétienne Evangélique de St-Boniface
(231 Kitson à côté de Traverse)
vous invite
aux réunions régulières en français
LE DIMANCHE A 11.00 Hres
NOUS PRECHONS JESUS-CHRIST SELON LA BIBLE
(2 Timothée 4.2)
Pasteur Dick Neufeld
49 Braemar, St. Boniface, Man. R2H 2K2
233-6307 233-8435

REMERCIEMENTS

À l'occasion du jubilé d'or d'Albert et Hortense Gobeil [illegible] d'action de grace fut dite en l'Eglise de [illegible] Manitoba le 28 août à 16h par M. le curé [illegible] étaient Daniel Gobeil petit-neveu et Robert [illegible] des jubilaires. Notre fille Dianne Gobeil exécuta de magnifiques cantiques appropriés à la circonstance, le tout fut accompagné à l'orgue par Mme [illegible]

[illegible] se rendit à Saint-Pierre au Centre récréatif [illegible] avec un magnifique souper préparé par Mme Florence Preteau, et une soirée dansante (musique par Bretecher).

Nous, les jubilaires, M. et Mme Albert Gobeil désirent remercier sincèrement des douze enfants de la famille qui ont su si bien organiser cette fête de 50e anniversaire de mariage, et aussi remercier sincèrement les parents et amis qui sont venus rehausser la fête par leur présence, leurs cadeaux ou leurs bons voeux. Un gros merci à tous.

M. et Mme Albert Gobeil
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba

de la participation

se former des groupes de travail. C'est ainsi qu'ont été organisés, entre autres les projet de Café-rencontre, la Librairie du coin, la Cabaret au Festival du Voyageur, la nouvelle radio AE, les huit émissions de AETV au cable et le RÉVEIL, le journal étudiant.

Outil de radicalisation

C'est du côté du REVEIL que l'association nourrit ses plus grands espoirs. On considère le journal comme étant le medium privilégié de communication avec les étudiants et avec la population c'est l'outil de mobilisation et de "radicalisation". Bien sûr, l'AE a pris au sérieux sa seule responsabilité officielle face au journal, celle d'y assurer une continuité.

Car le manque de continuité est sans doute le plus grand désavantage de la vie étudiante d'une petite université. Au Collège universitaire, on connaît une nouvelle génération d'étudiants tous les quatre ans.

Jean-Pierre DUBÉ



Le président de l'AECUSB, Maurice Smith: il faut travailler avec les leaders.

Saint-Eustache

Des nouvelles de l'école d'immersion

Comme dans la majorité des écoles de la province, la rentrée des classes à l'école d'immersion de Saint-Eustache s'est effectuée le jeudi 2 septembre. L'école accueille cette année 124 élèves de la maternelle au grade 6. Mme Monique Allard, ancienne institutrice, remplace M. Raymond Painchaud à la tête de l'école.

Nous souhaitons la bienvenue à trois nouveaux instituteurs: Clarence Briand, Evelyne Bosc et Huguette Trudel.

Le personnel pour 1982-83: maternelle- Michelle Beaudin; grade 1 - Huguette Trudel; grade 2 - Ann Lacroix; grade 3 - Evelyne Bosc; grade 4 - Irène Girard et Odette Beaudin; grade 5 & 6 - Clarence Briand; directrice et orthopédagogue - Monique Allard; secrétaire et bibliothécaire - Hortense Senecal; assistante - Anna Lachance.

Le jeudi 30 septembre à 19h30, le comité de parents et le personnel enseignant de l'école d'immersion de Saint-Eustache invitent les parents des élèves à la première réunion de l'année scolaire 1982-83. La réunion se tiendra à l'école.

Au cours de la réunion, Mme Peterson, présidente du comité de parents, présentera les membres du comité, et Mme Allard, directrice de l'école, présentera le personnel enseignant.

Suivront les annonces, le sommaire de l'année passée, le procès-verbal de la réunion annuelle de l'année dernière, ainsi que le rapport financier du comité de parents.

Une période sera réservée pour les questions et suggestions, afin que chacun puisse s'exprimer. Enfin, on procédera à l'élection des nouveaux membres du comité de parents.

Marie-Claude RIMBAULT

LA LIBERTÉ

Le seul journal hebdomadaire de langue française au Manitoba

Maurice Sabourin
Représentant des ventes

Cp 96
Saint-Boniface
Manitoba R2H 3B4 **Tél.: (204) 247-4823**

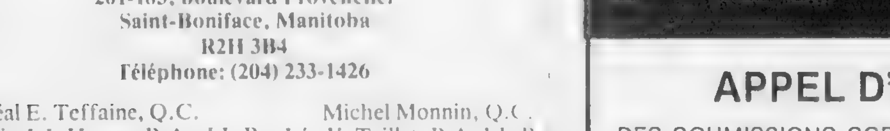
C'est avec plaisir que
les associés de l'étude

TEFFAINE, MONNIN, HOGUE, TEILLET & SHARP
avocats et notaires

annoncent que

Roger Bilodeau B.A. LL.B. (Moncton)

est maintenant leur associé
dans la pratique de la loi



201-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
Téléphone: (204) 233-1426

Rhéal E. Teffaine, Q.C. — Michel Monnin, Q.C.
Alain J.J. Hogue, B.A., LL.B — Léo V. Teillet, B.A. LL.B
Carol W. Sharp, LL.B (Hons) — Roger Bilodeau B.A. LL.B

LE COLLÈGE SECONDAIRE LOUIS-RIEL

Le comité de parents convoque tous les parents d'élèves inscrits au Collège secondaire Louis-Riel à la réunion générale annuelle qui aura lieu

le mercredi 29 septembre 1982
à 20 heures
au gymnase du
Collège secondaire Louis-Riel,
585, rue Saint-Jean-Baptiste,
Saint-Boniface, Manitoba

Lors de cette réunion, il sera porté à l'ordre du jour:

1- Le procès verbal de la réunion annuelle du 29 septembre 1981
2- Le rapport du président
3- Le rapport des comités:
  3.1 comité de finance
  3.2. comité du journal
  3.3. comité de recherches
  3.4. comité social
4- La présentation et l'adoption de la constitution du comité de parents
5- Les élections du nouveau comité de parents
6- Le mot du directeur
7- Le mot du nouveau président

Tous sont cordialement invités au café qui suivra la réunion.

Ernest MOLGAT,
Président.

LE BUREAU DE L'ÉDUCATION
Association canadienne-française de l'Alberta
est à la recherche
d'un agent de développement en éducation

Ses principales responsabilités seront les suivantes:
- participer au développement d'une planification à court terme
- travailler auprès des communautés francophones afin d'identifier et d'analyser les besoins spécifiques en matière d'éducation française
- établir des contacts et entretenir de bonnes relations avec les personnes intéressées à l'éducation française afin de faire connaître et de faire progresser les dossiers actifs et les revendications de l'ACFA

EXIGENCES:
- La personne intéressée doit posséder de l'expérience dans le domaine de l'éducation et une bonne connaissance du milieu minoritaire. Elle doit également être disponible à voyager à travers l'Alberta.
Une bonne connaissance du français est de rigueur.

ENTRÉE EN FONCTION: le plus tôt possible.
SALAIRE: négociable, selon l'expérience et les qualifications.
Les candidatures doivent être soumises à:
GEORGES LALONDE
Directeur-général
L'Association canadienne-française de l'Aberta
10008 - 109e Rue - pièce 203 Edmonton (AB) T5J 1M4
Téléphone: 423-1680

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS SCELLÉES en vue du projet indiqué plus bas, adressées au gestionnaire de district, finances et administration, Travaux Publics Canada, 201-269, rue Main, Winnipeg, Manitoba, R3C 1B2, téléphone No (204) 949-2372, seront accueillies jusqu'à la date en l'heure de clôture mentionnées. La documentation relative à cette soumission peut être obtenue des bureaux ministériels sur versement du dépot requis.

Projet No 038577 Roblin, Manitoba
Bureau de poste
Transformation du hall des boîtes fermées

Date de clôture: **11h30 a.m. (HCA) 5 [illegible]bre 1982**
Dépôt: **25.00$**

Les documents relatifs à ce projet peuvent être obtenus 201-269, rue Main, Winnipeg, Manitoba, et peuvent être examinés aux bureaux de Winnipeg de l'Association des entrepreneurs en construction.

Renseignements additionnels: Z.Ikotin, gestionnaire de projet (204) 949-4910

INSTRUCTIONS

Le dépôt requis pour l'obtention des plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

La soumission la plus basse, ou toute autre, ne sera pas nécessairement acceptée.

Canadä

CN RAIL
AVIS DE VENTE

NOUS DEMANDONS DES SOUMISSIONS SOUS PLI SCELLÉ, AVEC LA MENTION "SOUMISSION 4030-24-AE-215" CLAIREMENT INDIQUÉE SUR L'ENVELOPPE, adressées à M. P.W. Kirk, directeur, achats et stocks, Canadian National, Box 244, Postal Station - "Transcona", Winnipeg, Manitoba, R2C 3R4, qui en acceptera la réception jusqu'à MIDI, mardi, 12 octobre 1982, pour l'achat et l'enlèvement des terrains du chemin de fer, des véhicules suivants.

(1) Véhicule No 75465	1 seul.	- Camionnette Ford 1976 Modèle E 250 No de série E23HHB64716
(2) Véhicule No 76382	1 seul.	- Pickup GMC 1976 Modèle TC10903 No de série TCV1461528599
(3) Véhicule No 76152	1 seul	- Pickup Dodge 1976 Modèle D-100 No de série D14BE6S314375
(4) Véhicule No 75468	1 seul	Camionnette GMC à grande cabine Modèle C20963 No de série CCL246B138787
(5) Véhicule No 72047	1 seul.	- Pickup GMC 1972 Modèle 1500 No de série TCE142521809
(6) Véhicule No [illegible]	1 seul	Camionnette Ford 1977 Modèle E-250 No de série E25HHY91384
([illegible]) Véhicule No [illegible]	1 seul	Pickup GMC 1976 Modèle TC1090[illegible] No de série [illegible]
([illegible]) Véhicule No [illegible]	1 seul	Pickup Dodge 1976 Modèle D-100 No de série [illegible]
([illegible]) [illegible]	[illegible]	[illegible] (Stake & Rack) Ford 1978 Modèle [illegible] No de série [illegible]
(10) Véhicule No [illegible]	1 seul	Camion à ridelle Chev. 1978 Modèle CC 20943 No de série CCL238B156383
(11) Véhicule No [illegible]	1 seul	Camionnette Dodge 1976 Modèle B-300 No de série B31BE6SK015182
(12) Véhicule No [illegible]	1 seul	Pick-up Dodge 1976 Modèle D-100 No de série D14BE6S314370
(13) Véhicule No TO 25058	1 seul.	- Automobile Dodge 1975 Modèle Monaco No de série DL41G5D174049
(14) Véhicule No TO 25012	1 seul	- Automobile Dodge 1975 Modèle Monaco No de série DL41K5D195630
(15) Véhicule No TO 78333	1 seul	Chev. Blazer 1978 Modèle CC10516 No de série CCL188F-185225
(16) Véhicule No PM 510	1 seul	Dodge 1974 Modèle camionnette No de série B31BE4X-113747
(17) Véhicule No [illegible]	1 seul	GMC Suburban 19[illegible] Modèle TC20906 No de série TCY265F509900

TERMES DE LA VENTE: F.O.B. "tel quel". Le soumissionnaire choisi devra effectuer le règlement de la transaction en entier dès qu'il aura été avisé que sa soumission a été retenue et avant la prise de possession de son achat. Les machines doivent être enlevées en deçà d'une semaine après la conclusion de la vente

Les intéressés devront s'adresser à M. A. Schuster, Garage Supervisor, CNX Garage, Plessis Road, Winnipeg, Manitoba. Tél.: (204) 235-2491, entre 8h et 16h, du lundi au vendredi, pour fins d'inspection desdits véhicules

Taxe provinciale en sus, s'il y a lieu. Aucun dépôt préliminaire requis. L'offre la plus haute ni l'une quelconque des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée

Les soumissionnaires devront indiquer clairement leur nom et adresse postale dans la soumission

M. P.W. KIRK
DIRECTEUR, ACHATS ET STOCKS.

La Page de Bicolo ...

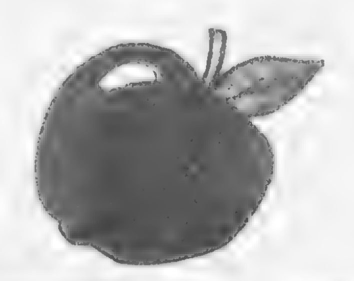
Bonjour mon ami!

Aujourd'hui je te parle d'une personne dont le métier est de t'informer et de t'instruire... ton professeur de classe.

BICOLO





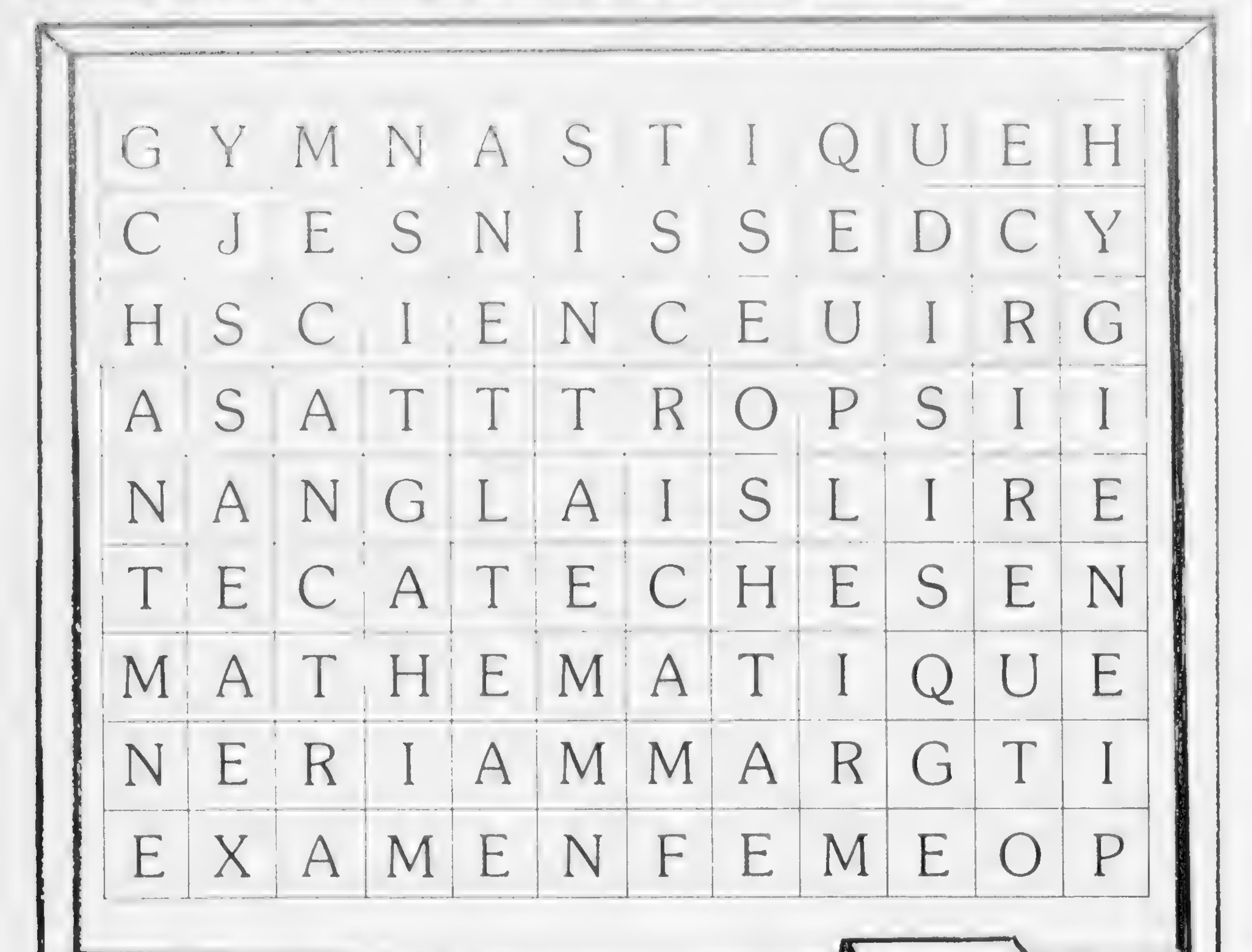


LE PROFESSEUR DE CLASSE

[illegible]

[illegible]

[illegible]



G	Y	M	N	A	S	T	I	Q	U	E	H
C	J	E	S	N	I	S	S	E	D	C	Y
H	S	C	I	E	N	C	E	U	I	R	G
A	S	A	T	T	T	R	O	P	S	I	I
N	A	N	G	L	A	I	S	L	I	R	E
T	E	C	A	T	E	C	H	E	S	E	N
M	A	T	H	E	M	A	T	I	Q	U	E
N	E	R	I	A	M	M	A	R	G	T	I
E	X	A	M	E	N	F	E	M	E	O	P

Lire écrire gymnastique dessin science
mathématique catéchèse sport chant
grammaire anglais hygiène examen poème

DEVINETTE: Quelle est la couleur d'un parapluie quand il pleut?

Courrier reçu pendant les vacances.

[illegible]

Nadine Lamoureux,
Ile-des-Chênes

[illegible]

[illegible]

[illegible]

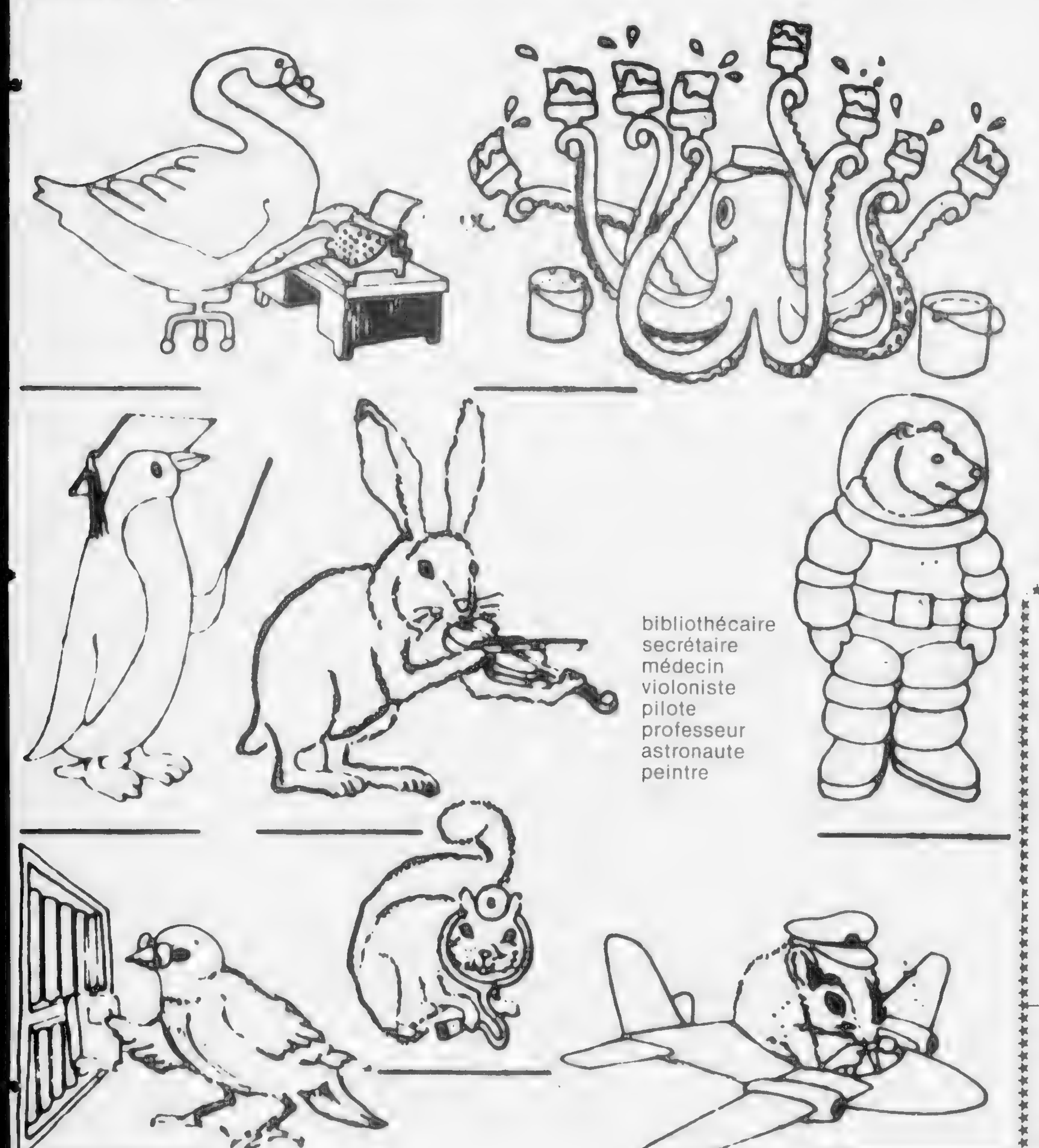
Merci beaucoup pour le beau casse-tête et le livre à colorier. Je m'amuse beaucoup.

Ton amie,
Pascale Beaudoin

Le lion: Il te faut une bobine de fil vide. Comme le petit éléphant, tu découpes le lion, le colles sur du papier construction et tu le colories. Ensuite tu le colles à chaque bout d'une bobine de fil.



Ecris en-dessous de chaque illustration, le nom de l'occupation correspondante. Colorie à ton goût.



PIÈGE À LANGUE

Il y a 7 oies: 1 oie, 2 oies, 3 oies, 4 oies, 5 oies, 6 oies, c'est toi!

Réponse grille:
Je suis attentif.

Réponse devinette:
Il est tout vert (ouvert).

6566	Chantal Girardin	Sainte-Anne
6567	Roxanne Gagne	Saint-Boniface
6568	Paula Richard	Elie
6569	Jean Paul Couture	Lorette
6570	Danette Fortier	Saint-Léon
6571	Sophie Métraux	Winnipeg
65[illegible]	Martin Bruyère	Saint-Boniface
65[illegible]	Martine Comeau	La Salle
65[illegible]	[illegible]	Sainte-Agathe
65[illegible]	[illegible] Beaudette	Saint-Boniface

Membre gagnant: No 5246
DANIEL BOUVIER
26, rue Jogues, Saint-Boniface
R2J 1S5

ATTENTION...

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....
Adresse: ....
....
Code postal: ....Âge: ....

LA LIBERTE veut renouer cette semaine avec une grande tradition, aussi vieille que les journaux: le feuilleton. Et pour inaugurer cette nouvelle rubrique, nous avons pensé vous transporter dans les années 30, les années noires, les "dirty thirties".

Vous pourrez donc suivre durant quelques semaines, sous la plume de l'historien Raymond Thuot, professeur d'histoire au Collège universitaire de Saint-Boniface, une facette particulière de la vie des Franco-Manitobains durant ces années-là: celle des divertissements.

Soyez prêts à dépoussiérer avec nostalgie des vieux souvenirs, des histoires qu'on vous a racontées; soyez prêts à découvrir, à travers des articles de LA LIBERTE de cette époque, des moments de la vie de vos parents, grands-parents, arrière-grands-parents...

Alors que 25 pour cent de la population était sans emploi, apprenez quel était le bazar paroissial qui rapportait le plus pour les oeuvres, quel était le nombre d'habitants à Saint-Jean-Baptiste en 1934, quand l'électricité a été installée à Saint-Pierre, pourquoi les caisses populaires ont démarré, ce que faisait le Cercle Molière. Et tant d'autres choses passionnantes!

Pour se changer les idées, on allait au cinéma, et non jouer à un quelconque jeu électronique. Comme nous disent les anciens, c'était le bon vieux temps. Pour vous en convaincre, nous vons invitons à suivre les lectures de Raymond Thuot dans LA LIBERTÉ des années 1930-1940...

Les passe-temps des années noires

par Raymond Thuot

Dès le 8 janvier 1930, on retrouve une annonce portant sur l'activité qui semble avoir dominé toutes les années 1930 sans jamais perdre sa popularité - les parties de cartes. L'annonce se lit comme suit: "Une partie de cartes des enfants de Marie de Sainte-Amélie. Le 1er prix, 5.00$ **en or,** 2ème prix, 2.50$, ainsi que d'autres prix d'une dinde et des boîtes de bonbons". Les parties de cartes furent sans doute l'activité la plus populaire dans les centres canadiens-français du Manitoba, pendant toutes les années de la dépression. Rares étaient les paroisses qui, durant les mois d'hiver, n'avaient pas leur série de parties de cartes. Tout en fournissant un divertissement peu coûteux pour les paroissiens, ces parties apportaient un revenu important aux paroisses. Pendant les années de misère, bon nombre de paroisses n'auraient pas pu survivre financièrement sans les parties de cartes, les bazars et les pique-niques annuels. Ordinairement, la paroisse était divisée en plusieurs groupes, chacun ayant la responsabilité d'une des parties de cartes de la série. Les groupes rivalisaient pour savoir lequel d'entre eux rapporterait le plus d'argent. Les profits allaient évidemment à la paroisse.

La liste d'organisations qui se servaient de parties de cartes pour prélever des fonds est très longue. Parmi celles-ci, on retrouve: La Saint-Vincent de Paul; Le Cercle Ouvrier de Saint-Joseph; les Vétérans de la Grande Guerre de Notre-Dame-de-Lourdes; les Chevaliers de Colomb; la Fédération des Femmes canadiennes-françaises; l'Association des Anciens du Collège; le Cercle Sainte-Elizabeth; l'ACJC et la liste est loin d'être complète.

Les revenus de ces parties de cartes servaient à remplir bien des besoins. À la Cathédrale, c'était pour les enfants de Norwood qui fréquentaient les écoles du Nord de Saint-Boniface et qui devaient donc payer des frais scolaires additionnels. À Letellier, c'était pour permettre certaines améliorations à la patinoire. A Sainte-Anne, on se servait des revenus pour défrayer le coût d'équipement de sport.

Ces parties de cartes fournissaient des revenus assez imposants, surtout lorsqu'on se rappelle que l'entrée était ordinairement seulement 25 cents. Citons comme exemple l'annonce d'une soirée à la paroisse du Sacré Coeur de Winnipeg. Pour le prix d'entrée de 25 cents, on offrait en plus des cartes, un programme musical et un goûter. Pour donner quelques exemples des profits de ces soirées: une partie de cartes à Saint-Adolphe, le 16 février 1936, avait rapporté la jolie somme de 150$; à Saint-Norbert, la soirée du 8 novembre 1936 rapporta 180$ à la paroisse.

suite la semaine prochaine

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA
DISTRICT DE LA RIVIÈRE ROUGE
est à la recherche

d'un (une) coordonnateur(trice) scout:

Responsabilités:

- Promotion, développement et coordination du scoutisme à travers le Manitoba
- Assumer la responsabilité de préparation et de prévisions financières, ainsi que d'assurer la liaison et la bonne communication auprès des groupes et unités scouts.

Compétences:

- Avoir une formation en gestion de groupes et une expérience en animation serait un atout
- Sera motivé et prêt à travailler avec un minimum de surveillance
- Avoir une bonne connaissance des deux langues officielles

Salaire:

- Négociable selon les compétences

Entrée en fonction:

- le plus tôt possible

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Président - M. Léo Charrière
Association des Scouts du Canada (district R.R.)
a/s 1144, rue Bétournay
Winnipeg, Manitoba
R2J 1E6



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS SCELLÉES, en vue du projet décrit ci-après, adressées au chef de la politique des contrats et de l'administration, ministère des Travaux publics du Canada, pièce 200, 9925, 109e rue, Edmonton, Alberta, téléphone (403) 420-3213, seront accueillies jusqu'à la date de clôture indiquée plus bas. Les documents relatifs à ce projet peuvent être obtenus des bureaux ministériels énumérés, sur versement du dépôt requis.

Projet No 038341, Lake Louise, Alberta
Équipement d'entretien
Parcs Canada

Date de clôture: **11h30 a.m. (HAM) 15 octobre 1982**

Dépôt: **250$**

La documentation relative à ce projet peut être obtenue pièce 200, 9925-109e rue, Edmonton, Alberta; pièce 632, 220-4e avenue, (S.E.) Calgary, Alberta; 1166, rue Alberni, Vancouver, C.B.; 1100, édifice Motherwell, Régina, Saskatchewan; 2221, Hanselman Court, Saskatoon, Saskatchewan; 201, édifice fédéral, 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba et peut être consultée au bureau des travaux publics de Banff, Alberta et 4900, rue Yonge, Willowdale, Ontario.

Les documents peuvent aussi être consultés aux bureaux de l'Association des entrepreneurs en construction situés à Edmonton et Calgary, Alberta; Vancouver, C.B.; Saskatoon et Regina, Saskatchewan; Winnipeg, Manitoba et Toronton, Ontario.

Dépôt des offres: Les sous-traitants - électricité et mécanique - doivent soumettre leurs offres au bureau dépositaire situé aux bureaux des entrepreneurs en construction 2725, 12e rue, (N.E.) Calgary, Alberta, pas plus tard que **2h p.m. (HAM) le mardi 12 octobre 1982**, en accord avec les règlements en vigueur concernant le dépôt des offres (édifice fédéral du gouvernement pour les projets de construction).

Renseignements additionnels: B. Nosworthy, gestionnaire du projet, téléphone No (403) 420-3153

INSTRUCTIONS

Le dépôt pour les plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour des documents en bon état, au cours du mois qui suivra le jour d'ouverture des soumissions.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.





C.P. 160, LA BROQUERIE, MANITOBA, R0A 0W0

ALLIED HARDWARE

Achetez directement du producteur et économisez

AIMÉ TÉTRAULT — Tél.: 424-5333
LOUIS TÉTRAULT — 424-5361
Winnipeg, 284-2081

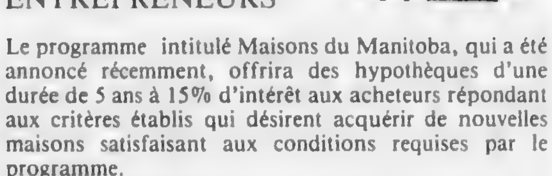
Lorette — **$39,900,00**

Maison ouverte au public de 13h30 à 15h30 dimanche le 26 septembre pour ce joli bungalow de 3 ans, 3 chambres à coucher, lot de 1 1/2 acre, le vendeur consentirait une hypothèque pour acheteur qualifié.

Nous avons un acheteur pour une maison de 2 chambres à coucher dans Saint-Boniface - Saint-Vital.

Appeler NAP ou Bernice GAGNON
à METRO AGENCIES
Tél No 233-0182 - Domicile: 269-3360
294, rue MARION à METRO AGENCIES

LE PROGRAMME DES MAISONS DU MANITOBA



ON DEMANDE DE L'INITIATIVE DE LA PART DES ENTREPRENEURS

Le programme intitulé Maisons du Manitoba, qui a été annoncé récemment, offrira des hypothèques d'une durée de 5 ans à 15% d'intérêt aux acheteurs répondant aux critères établis qui désirent acquérir de nouvelles maisons satisfaisant aux conditions requises par le programme.

En outre, les acheteurs pourraient avoir droit à un subside mensuel de la SMHRU si leurs versements au titre du capital, de l'intérêt et des impôts fonciers, dépassaient une certaine partie de leur revenu.

Ce programme a été conçu afin d'aider les Manitobains à acheter des maisons à des prix correspondant à leurs moyens et afin de stimuler l'emploi et l'activité dans la construction.

Encouragements aux acheteurs et aux entrepreneurs en construction

- Hypothèques de 5 ans à un taux d'intérêt de 15% (qui peut être ajusté)
- Dans certaines zones: hypothèques accordées aux entrepreneurs pour stimuler la construction et qui seront reprises ensuite par les acheteurs des maisons
- Dans certaines zones, on offre des garanties de rachat aux entrepreneurs si les maisons construites dans le cadre de ce programme ne sont pas vendues
- Dans certaines zones, la SMHRU peut agir directement en accordant des prêts à la construction, soit de son propre chef ou par l'intermédiaire de ses agents.

Types de constructions

Les entrepreneurs sont encouragés à soumettre des projets dans les catégories suivantes:

- Maisons unifamiliales
- Maisons à deux logements
- Groupes de maisons en rangées (y compris les logements en copropriété)
- Appartements (y compris les logements en copropriété)

Caractéristiques souhaitables

- Les zones les plus anciennes des villes du Manitoba
- Les habitations dont les prix ne dépassent pas le prix unitaire maximal de 64 000 dollars (terrain et bâtiments y compris)
- Conceptions innovatrices des habitations à haute ou à faible densité
- Haut rendement énergétique

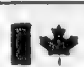
Pour de plus amples renseignements, adressez-vous directement à:
Société manitobaine d'habitation et de rénovation urbaine
M. le directeur suppléant -
Encouragements aux entrepreneurs en construction
287, avenue Broadway, 1er étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0R9 — Téléphone: 944-4762

Les propositions, mises dans des enveloppes scellées indiquant clairement leur contenu seront reçues jusqu'au 24 septembre 1982 à 16 heures à l'adresse suivante:
Société manitobaine d'habitation et de rénovation urbaine
a/s: M. le secrétaire de la société
287, avenue Broadway, 6e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0R9



SOCIÉTÉ MANITOBAINE D'HABITATION ET DE RÉNOVATION URBAINE

Miel frais naturel
1$ la livre
Tél: 247-3560
485, rue Langevin



Expansion Économique Régionale
Administration du Rétablissement Agricole des Prairies

APPEL D'OFFRES
STATION DE SURÉLÈVEMENT

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à 14 heures, heure locale de Régina, jeudi le 14 octobre, 1982, pour la ville de Kindersley, Contrat 8 - Station de surélèvement de la Rivière South Saskatchewan. Le site du travail est situé adjacent à la rivière South Saskatchewan dans le 1/4 SO de la section 12-24-22-03M, qui est approximativement 35 kilomètres sud-ouest de la ville de Eston, Saskatchewan. Le travail consiste à fournir tout équipement, main d'oeuvre, services et matériaux nécessaires pour: a) construire une station de pompage de surélèvement complète avec équipement mécanique et électrique apparenté adjacente à une station de jaugeage; et b) fournir et installer deux pompes à puits et brancher les puits à la nouvelle station de surélèvement

Les plans et spécifications peuvent être consultés aux endroits suivants

(1) Bureaux locaux de la Bourse des Constructeurs ou de l'Association des Constructeurs situés à Winnipeg, Calgary, Edmonton, Moose Jaw, Prince Albert, North Battleford, Lloydminster, Saskatoon et Régina,

(2) Hôtel de ville, ville de Kindersley

(3) Bureau Régional d'Ingénierie de l'ARAP (Saskatchewan), 5e étage, Immeuble Motherwell, 1901 rue Victoria, Régina, Saskatchewan S4P 0R5

(4) Bureau du Consultant Associated Engineering Services Ltd
575 rue Park
Régina, Saskatchewan
S4N 5B2

Les plans, spécifications et formules de soumission peuvent être obtenus à l'adresse suivante sur versement d'un dépôt de cinquante dollars (50$) payé en espèces, ou sous forme d'un chèque bancaire établi à l'ordre du receveur général du Canada. Ce dépôt sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois suivant le jour du dépouillement des offres

Ingénieur préposé aux contrats
5e étage,
Immeuble Motherwell
1901, rue Victoria
Régina, Saskatchewan
S4P 0R5
Tél. (306) 359-5265

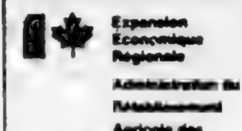
Les seules offres retenues seront celles présentées sur les formules fournies par l'ARAP et remplies selon les conditions établies dans les documents de soumissions, et accompagnées avec garantie, en quantité et sous la forme spécifiée dans les documents de soumission.

Les gens intéressés sont conseillés de prendre les documents de soumission de l'Ingénieur Préposé aux Contrats à l'adresse ci-dessus, pour être certain de recevoir les avertissements suplémentaires.

La soumission la plus basse ou toute autre ne seront pas nécessairement acceptées.

A.F. Lukey
Intéieur en Chef, ARAP

Canada



Expansion Économique Régionale
Administration du Rétablissement Agricole des Prairies

APPEL D'OFFRES
MODIFICATIONS À UN SYSTÈME DE CONDUITES

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à 14 heures, heure locale de Régina, jeudi le 7 octobre, 1982, pour la ville de Kindersley, Contrat 7- Modifications à un système de conduites. Le site du travail est situé le long du système de conduites existant entre la Rivière South Saskatchewan dans le 1/4 SO de la Section 12-24-22-03M, qui est approximativement 35 kilomètres sud-ouest de la ville de Eston, et le réservoir Snipe Lake dans le 1/4 NO de la section 19-25-21-03M, qui est approximativement 13 kilomètres ouest de la ville de Eston; et le long du système de conduites existant entre le réservoir Snipe Lake et la ville de Kindersley Le travail consiste à fournir tout équipement, main d'oeuvre, services et matériaux pour modifier le système de conduites existant afin d'accommoder une hausse future de pression lorsque les nouveaux systèmes de pompage seront complétés. Ceci va nécessiter l'enlèvement de certaines soupapes existantes et le remplacement de ces dernières avec des soupapes capable de résister aux nouvelles pressions

Les plans et spécifications peuvent être consultés aux endroits suivants

(1) Bureaux locaux de la Bourse des Constructeurs ou de l'Association des Constructeurs situés à Winnipeg, Calgary, Edmonton, Moose Jaw, Prince Albert, North Battleford, Lloydminster, Saskatoon et Régina;

(2) Hôtel de ville, ville de Kindersley,

(3) Bureau du Consultant Associated Engineering Services Ltd.
575 rue Park
Régina, Saskatchewan
S4N 5B2

(4) Bureau Régional d'Ingénierie de l'ARAP (Saskatchewan), 5e étage, Immeuble Motherwell, 1901 rue Victoria, Régina, Saskatchewan S4P 0R5

Les plans, spécifications et formules de soumission peuvent être obtenus à l'adresse suivante sur versement d'un dépôt de cinquante dollars (50$) payé en espèces, ou sous forme d'un chèque bancaire établi à l'ordre du receveur général du Canada. Ce dépôt sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois suivant le jour du dépouillement des offres.

Ingénieur préposé aux contrats
5e étage,
Immeuble Motherwell
1901, rue Victoria
Régina, Saskatchewan
S4P 0R5
Tél. (306) 359-5265

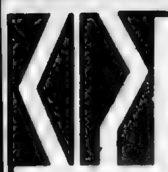
Les seules offres retenues seront celles présentées sur les formules fournies par l'ARAP et remplies selon les conditions établies dans les documents de soumission, et accompagnées avec garantie, en quantité et sous la forme spécifiée dans les documents de soumission.

Les gens intéressés sont conseillés de prendre les documents de soumission de l'Ingénieur Préposé aux Contrats à l'adresse ci-dessus, pour être certain de recevoir les avertissements suplémentaires.

La soumission la plus basse ou toute autre ne seront pas nécessairement acceptées.

A.F. Lukey
Ingénieur en Chef, ARAP

Canada



LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-BONIFACE LIMITÉE

EST À LA RECHERCHE

d'un ou d'une gérant(e) d'opération

SOUS LA DIRECTION DU DIRECTEUR:
- assiste dans la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des activités de la Caisse;
- est responsable de l'administration financière (rapports financiers, placements, budgets, etc...);
- voit à la formation et direction du personnel;
- assure un contrôle interne efficace;

QUALIFICATIONS REQUISES:
- capacité d'organisation et d'initiative;
- formation dans une institution financière, un atout;
- doit démontrer de l'initiative et avoir des capacités d'organisateur(trice);
- personne avenante et dynamique avec qualité de "leadership";
- capacité de communiquer efficacement dans les deux langues officielles;
- expérience dans la gestion du personnel;
- connaissance d'un système d'ordinateur, un atout;
- troisième année d'étude en comptabilité ou en administration, soit C.G.A. ou R.I.A. ou l'équivalence pratique;

ENTRÉE EN FONCTION: le plus tôt possible

SALAIRE: négociable selon qualifications

La Caisse Populaire de Saint-Boniface avec ses 17 employés et un actif de 20 millions, offre ses services financiers à plus de 5,000 membres.

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature en envoyant son curriculum vitae avant le **30 septembre** (en indiquant personnel et confidentiel) au

Directeur de la Caisse Populaire de Saint-Boniface
195, boulevard Provencher - Saint-Boniface, Manitoba
téléphone: 247-8874



LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

est à la recherche d'un ou une

Agent de développement communautaire

pour la région de la Seine

Sous la direction de la coordonnatrice des programmes, cet agent.

- aidera à promouvoir les initiatives d'organisation et de participation d'individus et de groupes afin de leur permettre de s'impliquer dans le développement global de leur communauté
- recueillera et diffusera l'information pertinente sur les services et octrois pour francophones (gouvernementaux ou autres)
- établira des liens étroits avec les différents organismes dans la région
- agira comme personne-resssource auprès de groupes qui oeuvrent dans les divers secteurs de la communauté:
- vie culturelle
- sports et loisirs
- économie
- patrimoine
- communication
- jeunes
- aînés, etc...

et travaillera à développer un esprit de collaboration entre tous ces groupes

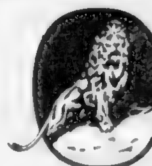
QUALIFICATIONS REQUISES:
- bonne connaissance de la langue française
- bonne connaissance de la minorité franco-manitobaine
- expérience en développement communautaire
- capacité d'organisation et d'initiative
- doit posséder une automobile et devra préférablement habiter la région

ENTRÉE EN FONCTION: le plus tôt possible

SALAIRE: Selon qualifications et expérience

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le **20 septembre 1982 à:**

Mme Lucille Roch
C.P. 145
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4



La Compagnie d'Assurance-Vie Monarch

Préparez votre avenir... dès aujourd'hui



JOANNE THERRIEN-SABOURIN

POUR UN SERVICE COMPLET EN PLANIFICATION FINANCIÈRE

7e étage, 330, avenue St-Mary
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z5

Tél. No: 956-1153

La Chorale des Intrépides

qui a repris ses activités musicales le jeudi 16 septembre désire annoncer qu'il y aura des auditions sur demande pour des nouvelles voix

Veuillez téléphoner aux numéros suivants: **253-9954** ou **247-7692** pour prendre rendez-vous

L'École Précieux-Sang

est à la recherche

d'un professeur

de 1ère année immersion.

Entrée en fonction: immédiatement

s.v.p. faire parvenir votre curriculum vitae à

Le Directeur
École Précieux-Sang
209, rue Kenny
Winnipeg, Man.
R2H 2E5
Tél.: 233-4327

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous

The Public Service of Canada is an equal opportunity employer

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Agent administratif supérieur (Conformité et analyse financière)

Traitement: $31 915 – $45 214
Nº de réf.: 82-NCRSO-INS-01 (1143)

Département des assurances
Direction des Opérations
Ottawa (Ontario)

Fonctions

[illegible] renseignements opérationnels et financiers concernant les [illegible] Département [illegible] elles-ci sont en mesure de respecter [illegible] effectués par le Département pour le compte de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Le titulaire surveille le travail d'un agent de l'administration

Conditions de candidature

Grade universitaire avec spécialisation en commerce, administration des affaires, finance, comptabilité ou dans un domaine lié, OU membre d'une [illegible] de comptables professionnels. Expérience récente de l'analyse financière des institutions financières canadiennes.

La connaissance des langues est essentielle.

Nº d'autorisation: 312 17 010

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante. Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à

Pauline Langlois, Agent de dotation
Bureau de dotation de la Région de la capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Tél.: (613) 593-5331, poste 418
Date limite: le 30 septembre 1982

Directeur, Bureau régional de l'Ontario

Traitement: $38 020 – $42 919
Nº de réf.: 82-NCRSO-CHRC-6 (1143)

Commission canadienne des droits de la personne
Bureau régional de l'Ontario
Toronto (Ontario)

La Commission canadienne des droits de la personne [illegible] pour favoriser l'égalité d'accès à l'emploi et les pratiques non discriminatoires dans tous les domaines de compétence fédérale. Elle s'efforce activement d'accroître la participation des groupes sous-représentés dans la fonction publique.

Fonctions

Le candidat reçu organisera et dirigera des activités dans toutes les sphères de responsabilité de la Commission, notamment celles qui concernent les enquêtes, la conciliation, la liaison communautaire, l'action positive ou les programmes spéciaux de sensibilisation

Conditions de candidature

Expérience en gestion de programme, de ressources financières et humaines et expérience de l'instruction des plaintes en vertu d'une Loi du Parlement ou d'un corps législatif. Expérience [illegible] à des groupes ou personnes [illegible] des neuf motifs de distinction illicite contenus dans la Loi canadienne des droits de la personne. [illegible] ou l'équivalent

Exigences linguistiques

La connaissance de l'anglais est essentielle pour ce poste

On peut se procurer cet avis sur audio cassette et en braille

Nº d'autorisation: 312 224 033

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante. Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à

D.G. Wesley
Bureau de dotation de la Région de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Tél.: (613) 593-5331 poste 497
Date limite: le 30 septembre 1982

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié

Canada

CANADA

Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales

Manitoba

PARTIE I

Avis de séances pour l'audition d'observations

Conformément à la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales,* chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, et ses modifications, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba tiendra des séances pour l'audition d'observations au sujet des circonscriptions électorales proposées pour cette province aux dates et aux endroits suivants

1. DAUPHIN

[illegible] octobre 1982, à [illegible] heures, [illegible] Dauphin.

2. BRANDON

le mardi 26 octobre 1982, à 10 heures, salle du conseil municipal, édifice «Civic Administration».

3. PORTAGE LA PRAIRIE

le mardi 26 octobre 1982, à 14 heures trente, hôtel de ville de Portage la Prairie.

4. WINNIPEG

le mercredi 27 octobre 1982, à 14 heures et 19 heures trente, et le jeudi 28 octobre 1982, à 10 heures et 14 heures, l'auditorium au sous-sol de l'édifice Norquay.

5. THOMPSON

le mercredi 3 novembre 1982, à 10 heures, hôtel de ville de Thompson.

En vertu de l'article 16 de ladite Loi, la Commission a établi des règles régissant les séances pour l'audition d'observations, lesquelles règles sont énoncées dans la Partie II du présent avis.

Conformément au paragraphe 17(3) de ladite Loi, la Commission a préparé des cartes montrant le partage projeté de la province en circonscriptions électorales et indiquant la représentation et le nom qu'on propose de donner à chaque circonscription, ainsi que les limites proposées de chaque circonscription. Ces cartes sont en annexe au présent avis.

Le Parlement a stipulé au paragraphe 17(4) de ladite Loi que la Commission n'entendra aucune observation à ses séances, sauf si un avis écrit a été donné, indiquant le nom et l'adresse de la personne qui désire formuler des observations et précisant la nature de celles-ci et l'intérêt de cette personne. L'avis doit être remis dans les vingt-trois (23) jours de la publication du présent avis, au secrétaire de la Commission, monsieur Evan McCormick, bureau 801, édifice commercial, 169, avenue Pioneer, WINNIPEG (Manitoba) R3C 0H2.

WINNIPEG, ce dix-huitième jour de septembre, 1982.

Le président de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba
ALFRED M. MONNIN

PARTIE II

Conformément aux pouvoirs conférés par la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales,* chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, et à tous les autres pouvoirs qui lui sont attribués à cette fin, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba établit par la présente les règles suivantes et ordonne qu'elles soient promulguées.

RÈGLES

1. Les présentes règles peuvent être citées sous le titre: «Règles de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba (séances pour l'audition d'observations) 1982».

2. Dans les présentes règles:
(a) «annonce» désigne l'annonce publiée conformément au paragraphe 17(2) de la Loi, indiquant les dates et les endroits fixés pour la tenue des séances en vue de l'audition d'observations;
(b) «carte» désigne les cartes publiées en même temps que l'annonce, montrant le partage projeté de la province en circonscriptions électorales;
(c) «Commission» désigne la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba;
(d) «Loi» désigne la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, et les modifications qui y ont été apportées;
(e) «observations» désigne les observations formulées conformément à l'article 17 de la Loi par une personne intéressée, à propos du partage projeté de la province en circonscriptions électorales et du nom suggéré pour chaque circonscription;
(f) «séance» désigne une séance pour l'audition d'observations tenue conformément à l'article 17 de la Loi;
(g) «secrétaire» désigne le secrétaire de la Commission.

3. Les séances seront tenues et les observations y seront présentées suivant la procédure établie.

4. Une seule personne sera entendue lors de la présentation d'observations sauf si la Commission, de son seul pouvoir discrétionnaire, en décide autrement.

5. (1) Conformément au paragraphe 17(4) de la Loi, la Commission n'entendra les observations, lors des séances, que si un avis écrit et signé a été envoyé ou remis au secrétaire dans les vingt-

trois (23) jours à compter de la date de publication de l'annonce et de la carte indiquant
(a) le nom et l'adresse de la personne désirant formuler des observations:
(b) la nature de ces observations et l'intérêt de la personne en cause.

(2)(a) La personne qui signe l'avis doit aussi indiquer auquel des endroits énumérés dans l'annonce elle désire formuler ses observations.
(b) Dans l'interprétation de la disposition du paragraphe 17(4) de la Loi, il est entendu que le délai de vingt-trois (23) jours s'applique à compter de la mise à la poste de l'avis écrit par la personne désirant formuler des observations devant la Commission. Un avis exprimant l'intention de présenter des observations en vertu du paragraphe 17(4) de la Loi peut être envoyé au secrétaire et, s'il est mis à la poste, sera considéré comme lui ayant été remis le jour de la mise à la poste. En cas d'impossibilité de déterminer la date de la mise à la poste, la Commission aura discrétion pour décider de l'admissibilité de l'avis écrit.

6. Si une personne donnant un avis écrit de son intention de formuler des observations n'a pas désigné l'endroit où elle désire les présenter, le secrétaire doit s'enquérir par écrit auprès de ladite personne du lieu où elle désire être entendue.

7. Si, en vertu de la règle 5, aucune demande d'audition d'observations n'est faite concernant un ou plusieurs endroits nommés dans l'annonce, la Commission peut, par un avis publié dans les journaux qui ont donné la liste des endroits prévus pour la tenue des séances, annuler la séance à tout endroit où il n'y a pas d'observations à entendre.

8. (1) Deux membres de la Commission constituent le quorum nécessaire à la tenue d'une séance pour l'audition d'observations.

(2) Si le président de la Commission est d'avis que le quorum ne peut être atteint lors de la tenue d'une séance à tout endroit nommé dans l'annonce, le président peut remettre la séance à une date ultérieure et le secrétaire devra informer toute personne qui avait indiqué son intention de formuler des observations, conformément au paragraphe 17(4), que la Commission entendra les observations à la date ultérieure indiquée.

NOTA: L'adresse du secrétaire est la suivante
M. Evan McCormick
bureau 801, édifice commercial
169, avenue Pioneer
WINNIPEG (Manitoba)
R3C 0H2

PARTIE III

Cartes géographiques, délimitations et noms proposés des circonscriptions électorales

Dans la province du Manitoba, il y a quinze (15) circonscriptions électorales dont chacune doit élire un député. La Commission propose que les circonscriptions électorales soient nommées et décrites comme il suit.

Dans les descriptions suivantes, toute mention de chemins, emprises de chemins et voies ferrées signifie, à moins d'indication contraire, la ligne médiane de ces chemins, emprises de chemins et voies ferrées; les sections, townships, rangs et méridiens sont conformes au système d'arpentage des terres du Canada et comprennent l'augmentation de ceux-ci d'après ledit système.

Partout où il est fait usage d'un mot ou d'une expression pour désigner une division territoriale, ce mot ou cette expression indique la division territoriale telle qu'elle existait ou était délimitée le premier jour de juin 1982.

Les chiffres de la population de chaque circonscription électorale sont tirés du recensement décennal de 1981.

1. BRANDON–SOURIS

(Population: 64 806)

Comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la frontière ouest du Manitoba et de la limite nord du township 9; de là vers l'est suivant ladite limite nord du township 9 jusqu'à la limite est du rang 23, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est du rang 23, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la limite nord du township 10; de là vers l'est suivant ladite limite nord du township 10 jusqu'à la limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la rive sud du lac Pélican; de là vers le sud-est suivant ladite rive sud du lac Pélican jusqu'à la limite est du rang 16, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est du rang 16, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la frontière sud du Manitoba; de là vers l'ouest et vers le nord suivant les frontières sud et ouest du Manitoba jusqu'au point de départ.

2. CHURCHILL

(Population: 59 935)

Comprend toute la partie de la province du Manitoba située au nord d'une ligne commençant à l'intersection de la frontière ouest du Manitoba et du 53e parallèle de latitude nord et qui va de là vers l'est suivant ledit parallèle jusqu'à la limite est du rang 19, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 48; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du range 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 49; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la rive ouest du lac Winnipeg; de là dans la direction sud et dans la direction est suivant ladite rive jusqu'au 53e parallèle de latitude nord; de là vers l'est suivant ledit parallèle jusqu'à son intersection avec le prolongement vers le sud de la limite ouest de la réserve indienne de Poplar River n° 16, ladite intersection se trouvant dans une baie située sur le côté est du lac Winnipeg; de là vers le nord suivant ledit prolongement et ladite limite ouest jusqu'à la limite nord de ladite réserve indienne; de là vers l'est suivant ladite limite nord et son prolongement vers l'est traversant le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'à la limite est de ladite réserve indienne; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'au 53e parallèle de latitude nord; de là vers l'est suivant ledit parallèle jusqu'à la frontière est du Manitoba.

3. DAUPHIN

(Population: 61 274)

Comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la frontière ouest du Manitoba et du 53e parallèle de latitude nord et qui va de là vers l'est suivant ledit parallèle jusqu'à la limite est du rang 19, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est du rang 19, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la limite nord du township 44; de là vers l'est suivant ladite limite nord du township 44 jusqu'à la rive est du lac Winnipegosis; de là vers le sud suivant ladite rive est jusqu'à la limite nord du township 35; de là vers l'est suivant ladite limite nord du township 35 jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la rive sud du lac Manitoba; de là vers l'est et vers le sud suivant les rives sud et ouest du lac Manitoba jusqu'à la limite nord du township 14; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord du township 14 jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la limite nord de la moitié sud du township 19; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord de la moitié sud du township 19 jusqu'à la limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la limite nord du township 18; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord du township 18 jusqu'à la frontière ouest du Manitoba; de là vers le nord suivant ladite frontière ouest du Manitoba jusqu'au point de départ.

4. LISGAR

(Population: 67 094)

Comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la frontière sud du Manitoba et de la limite est du rang 16, à l'ouest du 1er méridien et qui va de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la rive sud du lac Pélican; de là vers le nord-ouest suivant ladite rive sud jusqu'à la limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'est suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à la limite ouest de la cité de Winnipeg; de là vers le sud et vers l'est suivant les limites ouest et sud de ladite cité jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le sud suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à la limite nord de la ville d'Emerson, située à l'ouest de la rivière Rouge; de là vers l'ouest et vers le sud suivant les limites nord et ouest de ladite ville jusqu'à la frontière sud du Manitoba; de là vers l'ouest suivant la frontière sud du Manitoba jusqu'au point de départ.

5. PORTAGE–MINNEDOSA

(Population: 62 202)

Comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la frontière ouest du Manitoba et de la limite nord du township 18; de là vers l'est suivant ladite limite nord du township 18 jusqu'à la limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la limite nord de la moitié sud du township 19; de là vers l'est suivant ladite limite nord de la moitié sud du township 19 jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la limite nord du township 14; de là vers l'est suivant ladite limite nord du township 14 jusqu'à la rive ouest du lac Manitoba; de là vers le sud et vers l'est suivant les rives ouest et sud du lac Manitoba jusqu'à la limite est du rang 5, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est du rang 5, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la limite sud de la municipalité rurale de Woodlands; de là vers l'est suivant ladite limite sud de la municipalité rurale de Woodlands jusqu'à la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-François-Xavier; de là vers le sud suivant ladite limite ouest de la municipalité rurale de Saint-François-Xavier jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'ouest suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à la limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la limite nord du township 10; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord du township 10 jusqu'à la limite est du rang 23, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est du rang 23, à l'ouest du 1er méridien, jusqu'à la limite nord du township 9; de là vers l'ouest

suivant ladite limite nord du township 9 jusqu'à la frontière ouest du Manitoba; de là vers le nord suivant ladite frontière ouest du Manitoba jusqu'au point de départ.

6. PROVENCHER

(Population: 73 729)

Comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la frontière sud du Manitoba et de la limite ouest de la ville d'Emerson et qui va de là vers le nord et vers l'est suivant les limites ouest et nord de ladite ville jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à la limite sud de la cité de Winnipeg; de là vers l'est et vers le nord suivant les limites sud et est de ladite cité jusqu'à la limite nord de ladite cité; de là vers le nord suivant la limite est de la municipalité rurale de Saint-Paul-Est et la limite est de la municipalité rurale de Saint-Clément jusqu'à la limite nord de la moitié sud du township 15; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 8, à l'est du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite sud de la réserve indienne de Fort Alexander nº 3; de là vers l'ouest et vers le nord suivant les limites sud et ouest de ladite réserve indienne jusqu'à la rive sud du lac Winnipeg; de là dans une direction générale vers le nord suivant les rives sud et est du lac Winnipeg jusqu'à l'intersection du 53e parallèle de latitude nord et du prolongement vers le sud de la limite ouest de la réserve indienne de Poplar River nº 16; de là vers le nord suivant ledit prolongement et ladite limite ouest jusqu'à la limite nord de ladite réserve indienne; de là vers l'est suivant ladite limite nord et son prolongement vers l'est traversant le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'à la limite est de ladite réserve indienne; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'au 53e parallèle de latitude nord; de là vers l'est suivant ledit parallèle jusqu'à la frontière est du Manitoba; de là vers le sud suivant ladite frontière est jusqu'à la frontière sud du Manitoba; de là vers l'ouest suivant ladite frontière sud du Manitoba jusqu'au point de départ.

7. SELKIRK–INTERLAKE

(Population: 66 387)

Comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection du 53e parallèle de latitude nord et de la rive est du lac Winnipeg et qui va de là vers le sud et vers l'ouest suivant les rives est et sud dudit lac jusqu'à la limite ouest de la réserve indienne de Fort Alexander nº 3; de là vers le sud et vers l'est suivant les limites ouest et sud de ladite réserve indienne jusqu'à la limite est du rang 8, à l'est du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'à la limite sud de la municipalité rurale de Saint-Clément, dans le township 15; de là vers l'ouest et vers le sud suivant les limites sud et est de ladite municipalité jusqu'à la limite nord de la municipalité rurale de Saint-Paul-Est; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord et son prolongement vers l'ouest et la limite nord de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest jusqu'à la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest; de là vers le sud suivant la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest jusqu'à la limite nord de la cité de Winnipeg; de là vers l'ouest et vers le sud suivant les limites nord et ouest de ladite cité jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'ouest suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-François-Xavier; de là vers le nord suivant ladite limite ouest jusqu'à la limite sud de la municipalité rurale de Woodlands; de là vers l'ouest suivant ladite limite sud jusqu'à la limite est du rang 5, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la rive sud du lac Manitoba; de là vers l'ouest et vers le nord suivant les rives sud et ouest dudit lac jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 35; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à la rive est du lac Winnipegosis; de là vers le nord suivant la rive est dudit lac jusqu'à la limite nord du township 44; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 19, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 48; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 49; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la rive ouest du lac Winnipeg; de là vers le sud et vers l'est suivant la rive ouest dudit lac jusqu'au 53e parallèle de latitude nord; de là vers l'est suivant ledit 53e parallèle jusqu'au point de départ.

8. SAINT-BONIFACE

(Population: 71 210)

Comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection de la ligne médiane de la rivière Rouge et du prolongement vers l'ouest de la limite nord du lot soixante-douze (72) en bordure de la rivière, dans la paroisse de Saint-Boniface, et qui va de là vers l'est suivant ledit prolongement et la limite nord du lot soixante-douze (72) en bordure de la rivière, dans la paroisse de Saint-Boniface, jusqu'au chemin Panet; de là vers le sud suivant le chemin Panet jusqu'à la rue Mission; de là vers l'est suivant la rue Mission et son prolongement jusqu'au chemin Dugald; de là vers l'est suivant le chemin Dugald jusqu'à la limite ouest du lot cent soixante-deux et demi (162½) figurant sur le plan de subdivision des biens-fonds de la Mission catholique romaine et enregistré sous le nº 433 au Bureau d'enregistrement des terres de Winnipeg; de là vers le sud suivant la limite ouest des lots cent soixante-deux et demi (162½) et cent soixante et un et demi (161½) figurant sur ledit plan nº 433 jusqu'à la limite sud dudit lot cent soixante et un et demi (161½); de là vers l'est suivant ladite limite sud jusqu'à la limite est du chemin Plessis; de là vers le sud suivant le chemin Plessis et la limite est de la cité de Winnipeg jusqu'à la limite sud de ladite cité; de là vers l'ouest suivant ladite limite sud et la limite nord du canal d'évacuation des crues de la rivière Rouge jusqu'à la ligne médiane de la rivière Seine; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au boulevard Bishop Grandin; de là vers l'ouest suivant le boulevard Bishop Grandin jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au point de départ.

9. ST. JAMES

(Population: 67 624)

Comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection du prolongement vers le sud de la ligne médiane de la rue St. James et de la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'ouest suivant ladite ligne médiane de la rivière Assiniboine jusqu'à la limite ouest de la cité de Winnipeg; de là vers le nord suivant la limite ouest de ladite cité jusqu'à la limite nord de ladite cité; de là vers l'est suivant la limite nord de ladite cité jusqu'à l'intersection de la limite ouest du boulevard Brookside et de la limite sud de l'avenue Notre-Dame; de là vers l'est suivant l'avenue Notre-Dame jusqu'à la ligne médiane de la rue St. James; de là vers le sud suivant la ligne médiane de la rue St. James et son prolongement vers le sud jusqu'au point de départ.

10. THE KILDONANS

(Population: 72 786)

Comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection de la ligne médiane de la rivière Rouge et du prolongement vers l'ouest de la ligne médiane de l'avenue Essar; de là vers l'est suivant ledit prolongement et la ligne médiane de l'avenue Essar jusqu'à la route Henderson; de là vers le sud suivant la route Henderson jusqu'au chemin Springfield; de là vers l'est suivant le chemin Springfield jusqu'à l'embranchement Lac-du-Bonnet de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers le sud suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite nord du lot soixante-douze (72), en bordure de la rivière, de la paroisse de Saint-Boniface; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord du lot soixante-douze (72), en bordure de la rivière, de la paroisse de Saint-Boniface et son prolongement vers l'ouest jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le sud suivant la ligne médiane de la rivière Rouge jusqu'à la voie principale de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers l'ouest suivant ladite voie ferrée jusqu'à la rue Main; de là vers le nord suivant la rue Main jusqu'à l'avenue Burrows; de là vers l'ouest suivant l'avenue Burrows jusqu'à la rue Arlington; de là vers le nord suivant la rue Arlington jusqu'à l'avenue Carruthers; de là vers l'ouest suivant l'avenue Carruthers jusqu'à l'embranchement Winnipeg Beach de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers le nord-est suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite nord de la cité de Winnipeg; de là vers l'est suivant ladite limite nord de ladite cité et son prolongement vers l'est jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le sud suivant la ligne médiane de la rivière Rouge jusqu'au point de départ.

11. WINNIPEG–BIRDS HILL

(Population: 74 624)

Comprend la partie de la cité de Winnipeg et le territoire bornés par une ligne commençant à l'intersection de la ligne médiane de la rivière Rouge et du prolongement vers l'ouest de la limite nord de la municipalité rurale de Saint-Paul-Est; de là vers l'est suivant ledit prolongement et la limite nord jusqu'à la limite est de ladite municipalité rurale de Saint-Paul-Est; de là vers le sud suivant la limite est de ladite municipalité et la limite est de la cité de Winnipeg jusqu'à la limite sud du chemin Saint-Boniface; de là vers l'ouest suivant la limite sud du chemin Saint-Boniface jusqu'à la limite est du chemin Plessis; de là vers le nord suivant la limite est du chemin Plessis jusqu'à la limite sud du lot cent soixante et un et demi (161½) figurant sur le plan de subdivision des biens-fonds de la Mission catholique romaine et enregistré sous le nº 433 au Bureau d'enregistrement des terres de Winnipeg; de là vers l'ouest suivant ladite limite sud jusqu'à la limite ouest dudit lot; de là vers le nord suivant la limite ouest des lots cent soixante et un et demi (161½) et cent soixante-deux et demi (162½) figurant sur ledit plan nº 433 jusqu'au chemin Dugald; de là vers l'ouest suivant le chemin Dugald jusqu'au prolongement vers l'est de la rue Mission; de là vers l'ouest suivant ledit prolongement et la rue Mission jusqu'au chemin Panet; de là vers le nord suivant le chemin Panet jusqu'à la limite nord du lot soixante-douze (72) de la paroisse de Saint-Boniface; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à l'embranchement Lac-du-Bonnet de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers le nord suivant ladite voie ferrée jusqu'au chemin Springfield; de là vers l'ouest suivant le chemin Springfield jusqu'à la route Henderson; de là vers le nord suivant la route Henderson jusqu'au prolongement vers l'est de la ligne médiane de l'avenue Essar; de là vers l'ouest suivant ledit prolongement, la ligne médiane de l'avenue Essar et son prolongement vers l'ouest jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le nord suivant ladite rivière Rouge jusqu'au point de départ.

12. WINNIPEG-CENTRE

(Population: 73 177)

Comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection de la voie principale de la voie ferrée du Canadien Pacifique et de la ligne médiane de la rivière Rouge et qui va de là vers le sud suivant la ligne médiane de ladite rivière Rouge jusqu'au prolongement vers l'est de la ligne médiane de l'avenue Mulvey est; de là vers l'ouest suivant ledit prolongement et la ligne médiane de l'avenue Mulvey est jusqu'à la rue Osborne; de là vers le nord suivant ladite rue Osborne jusqu'à l'avenue Corydon; de là vers l'ouest suivant ladite avenue Corydon jusqu'à la ligne médiane de la rue Cockburn; de là vers le nord suivant la ligne médiane de la rue Cockburn et son prolongement jusqu'à la limite nord du croissant Wellington; de là vers l'ouest suivant ledit croissant Wellington jusqu'à la limite est de la parcelle «A» figurant sur le plan déposé au Bureau d'enregistrement des terres de Winnipeg et enregistré sous le n° 14 919; de là vers le nord suivant ladite limite est de la parcelle «A» et son prolongement vers le nord jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'ouest suivant ladite ligne médiane de la rivière Assiniboine jusqu'au prolongement vers le sud de la ligne médiane de la rue Aubrey; de là vers le nord suivant ledit prolongement et la ligne médiane de la rue Aubrey et la ligne médiane de la rue Ingersoll jusqu'à l'avenue Notre-Dame; de là vers l'est suivant ladite avenue Notre-Dame jusqu'à la rue McPhillips; de là vers le nord suivant ladite rue McPhillips jusqu'à l'avenue Burrows; de là vers l'est suivant ladite avenue Burrows jusqu'à la rue Main; de là vers le sud suivant ladite rue Main jusqu'à la voie principale de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers l'est suivant ladite voie ferrée jusqu'au point de départ.

13. WINNIPEG – FORT GARRY

(Population: 69 820)

Comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection du prolongement vers l'est de la ligne médiane de l'avenue Mulvey est et de la ligne médiane de la rivière Rouge et qui va de là vers le sud suivant la ligne médiane de ladite rivière Rouge jusqu'à la ligne médiane du boulevard Bishop Grandin; de là vers l'est suivant le boulevard Bishop Grandin jusqu'à la ligne médiane de la rivière Seine; de là vers le sud suivant la ligne médiane de la rivière Seine jusqu'à la limite nord du canal d'évacuation des crues de la rivière Rouge; de là vers l'est suivant ledit canal jusqu'à la limite est de la cité de Winnipeg; de là vers le sud et vers l'ouest suivant les limites est et sud de ladite cité jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite rivière Rouge jusqu'à la limite sud de ladite cité de Winnipeg située sur la rive ouest de ladite rivière Rouge; de là vers l'ouest suivant ladite limite sud de ladite cité jusqu'à la limite ouest de ladite cité; de là vers le nord suivant la limite ouest de ladite cité et la limite ouest du chemin Brady (la limite ouest du chemin de quatre milles (6,440 km) longeant à l'ouest la paroisse de Saint-Vital) jusqu'à la limite sud du chemin de quatre milles (6,440 km) (la limite sud du chemin Finkelstein) longeant au sud la paroisse de Saint-Charles; de là vers l'ouest suivant ladite limite sud jusqu'au prolongement vers l'ouest de la ligne médiane du boulevard McGillivray; de là vers l'est suivant ledit prolongement et la ligne médiane du boulevard McGillivray jusqu'à la rue Waverley; de là vers le nord suivant la rue Waverley jusqu'à l'avenue Grant; de là vers l'est suivant l'avenue Grant jusqu'à la rue Stafford; de là vers le sud suivant la rue Stafford jusqu'à la route Pembina; de là vers le sud suivant la route Pembina jusqu'à l'embranchement Letellier de la voie ferrée du Canadien National; de là vers le nord suivant ladite voie ferrée jusqu'à la rue Osborne; de là vers le sud suivant la rue Osborne jusqu'au prolongement vers l'ouest de la ligne médiane de l'avenue Mulvey est; de là vers l'est suivant ledit prolongement et la ligne médiane de l'avenue Mulvey est et son prolongement vers l'est jusqu'au point de départ.

14. WINNIPEG-NORD

(Population: 73 323)

Comprend la partie de la cité de Winnipeg et le territoire bornés par une ligne commençant à l'intersection du prolongement vers l'est de la limite nord de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest et de la ligne médiane de la rivière Rouge et qui va de là vers le sud suivant la ligne médiane de la rivière Rouge jusqu'à la limite nord de la cité de Winnipeg située sur la rive ouest de ladite rivière Rouge; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à l'embranchement Winnipeg Beach de la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là vers le sud-ouest suivant ladite voie ferrée jusqu'à l'avenue Carruthers; de là vers l'est suivant l'avenue Carruthers jusqu'à la rue Arlington; de là vers le sud suivant la rue Arlington jusqu'à l'avenue Burrows; de là vers l'ouest suivant l'avenue Burrows jusqu'à la rue McPhillips; de là vers le sud suivant la rue McPhillips jusqu'à l'avenue Notre-Dame; de là vers l'ouest suivant l'avenue Notre-Dame jusqu'au prolongement vers le nord de la ligne médiane de la rue Ingersoll; de là vers le sud suivant ledit prolongement,et la ligne médiane de la rue Ingersoll,et la ligne médiane de la rue Aubrey et son prolongement vers le sud jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'ouest suivant la ligne médiane de la rivière Assiniboine jusqu'au prolongement vers le sud de la ligne médiane de la rue St. James; de là vers le nord suivant ledit prolongement et la ligne médiane de la rue St. James jusqu'à la limite sud de l'avenue Notre-Dame; de là vers l'ouest suivant l'avenue Notre-Dame jusqu'à la limite ouest du boulevard Brookside; de là vers le nord suivant le boulevard Brookside jusqu'au chemin Mollard; de là vers l'est suivant le chemin Mollard jusqu'à la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest; de là vers le nord suivant la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest jusqu'à la limite nord de ladite municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest; de là vers l'est suivant ladite limite nord et son prolongement vers l'est jusqu'au point de départ.

15. WINNIPEG-SUD

(Population: 68 250)

Comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection de la ligne médiane de la rivière Assiniboine et du prolongement vers le nord de la limite est de la parcelle «A» figurant sur le plan déposé au Bureau d'enregistrement des terres de Winnipeg et enregistré sous le n° 14 919 et qui va de là vers le sud suivant ledit prolongement et la limite est de la parcelle «A» jusqu'au croissant Wellington; de là vers l'est suivant le croissant Wellington jusqu'au prolongement vers le nord de la ligne médiane de la rue Cockburn; de là vers le sud suivant ledit prolongement et la rue Cockburn jusqu'à l'avenue Corydon; de là vers l'est suivant l'avenue Corydon jusqu'à la rue Osborne; de là vers le sud suivant la rue Osborne jusqu'à l'embranchement Letellier de la voie ferrée du Canadien National; de là vers le sud suivant ladite voie ferrée jusqu'à la route Pembina; de là vers le nord suivant la route Pembina jusqu'à la rue Stafford; de là vers le nord suivant la rue Stafford jusqu'à l'avenue Grant; de là vers l'ouest suivant l'avenue Grant jusqu'à la rue Waverley; de là vers le sud suivant la rue Waverley jusqu'au boulevard McGillivray; de là vers l'ouest suivant la ligne médiane du boulevard McGillivray et son prolongement jusqu'à la limite sud de la cité de Winnipeg (le chemin de quatre milles (6,440 km) longeant au sud la paroisse de Saint-Charles); de là vers l'ouest suivant ladite limite sud jusqu'à la limite ouest de ladite cité; de là vers le nord suivant ladite limite ouest jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'est suivant la ligne médiane de la rivière Assiniboine jusqu'au point de départ.

PARTIE IV

Raisons des limites proposées

Le recensement de 1981 a attribué au Manitoba une population de 1 026 241 habitants et ce chiffre, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique modifié, attribue à la province quinze (15) sièges à la Chambre des communes, soit une augmentation d'un siège par rapport au total actuel.

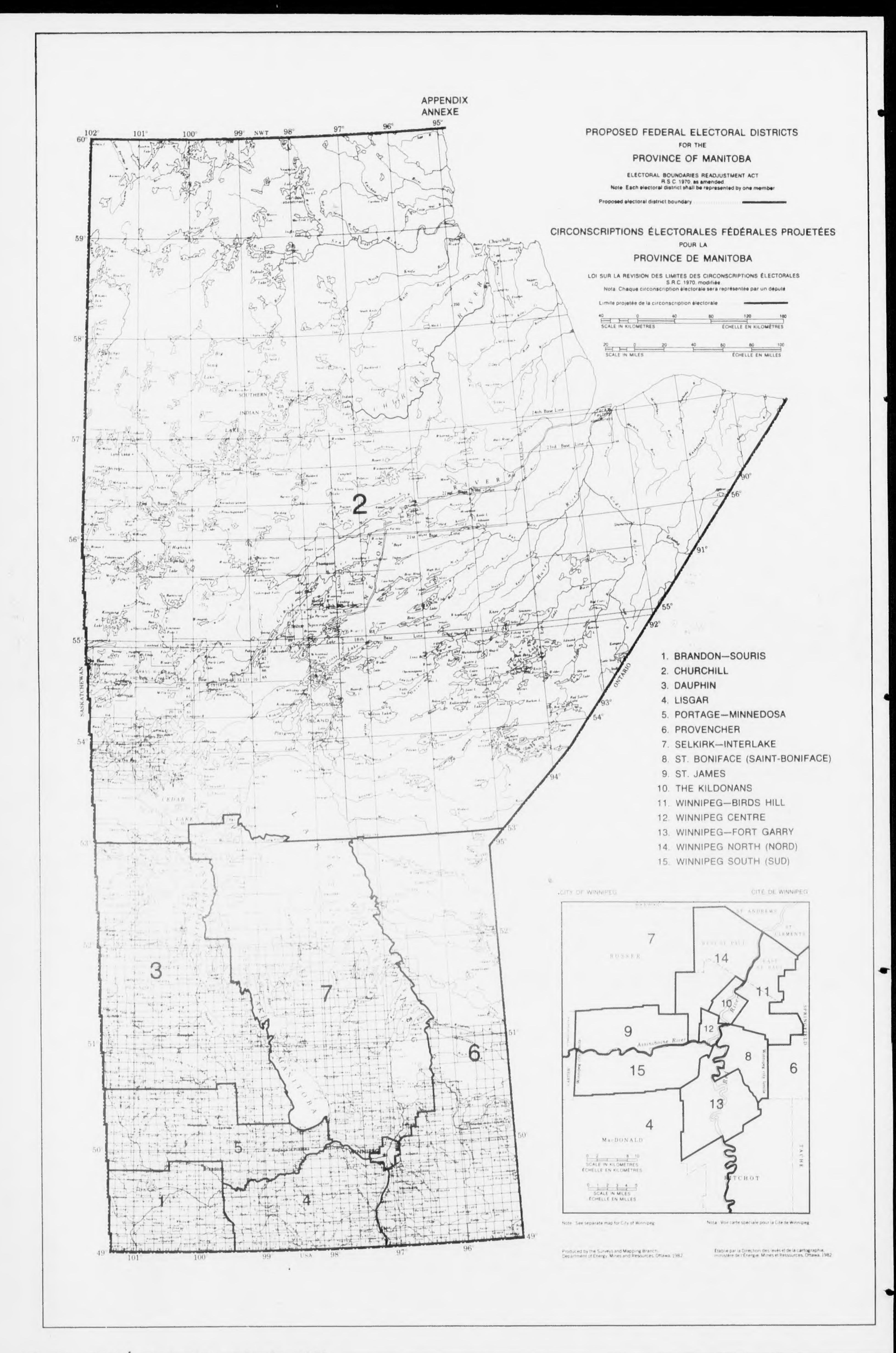
La population du Manitoba divisée par quinze (15) donne un quotient électoral de 68 416. La Commission de délimitation des circonscriptions électorales est chargée par la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales* de créer des circonscriptions dont la population doit correspondre «d'aussi près que possible au quotient électoral de cette province». D'après des considérations énoncées explicitement dans la Loi, la Commission peut s'écarter du quotient jusqu'à 25 pour cent en plus ou en moins.

La première question à laquelle a été confrontée la Commission consistait à savoir où ajouter la nouvelle circonscription électorale au Manitoba. Dans l'ensemble, le Manitoba avait connu une très faible croissance de la population depuis la dernière redistribution de 1976 et aucune partie de la province n'avait donc vu sa population gonfler considérablement. Cependant la Commission a pensé qu'elle devrait réduire la variation démographique entre les circonscriptions urbaines et rurales afin de se rapprocher de l'idée de donner une valeur égale à tous les votes. En conséquence, il a été décidé d'ajouter une circonscription supplémentaire dans la cité de Winnipeg. Avec plus de la moitié de la population de la province, il semblait juste que Winnipeg dispose de plus de la moitié des sièges de la province.

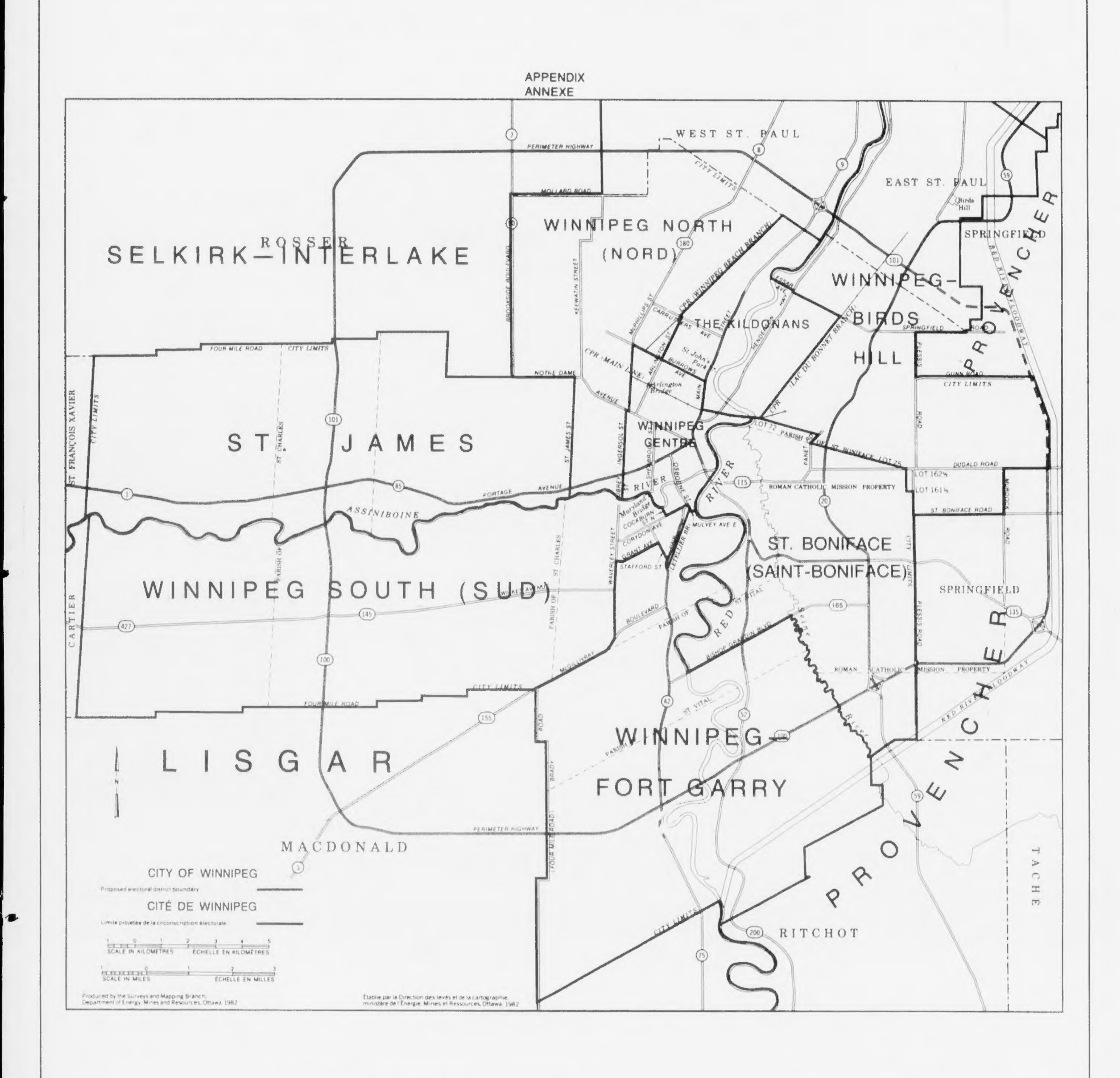
L'ajout d'une circonscription à Winnipeg a nécessité des modifications majeures et mineures à presque toutes les circonscriptions de la cité. Dans la mesure du possible, la Commission a évité d'étendre les circonscriptions urbaines dans les zones rurales d'une manière qui aurait subordonné numériquement les intérêts ruraux aux intérêts urbains. Même avec la circonscription supplémentaire, les sièges de Winnipeg sont encore en moyenne supérieurs au quotient électoral de la province.

Dans le reste de la province, la Commission a dû considérer certains éléments fondamentaux de la géographie du Manitoba. Dans le cas de la circonscription de Churchill, nous l'avons maintenue «au nord du 53e parallèle» en reconnaissant qu'elle représente une superficie vaste mais relativement peu peuplée et présentant de nombreux intérêts communs. Au moment de fixer le reste des limites, nous avons essayé de respecter autant que possible le quotient électoral tout en reconnaissant la «communauté d'intérêts» dans chaque circonscription et l'existence de limites naturelles comme les rivières et les lacs. En moyenne, les circonscriptions rurales sont moins peuplées que les circonscriptions urbaines.

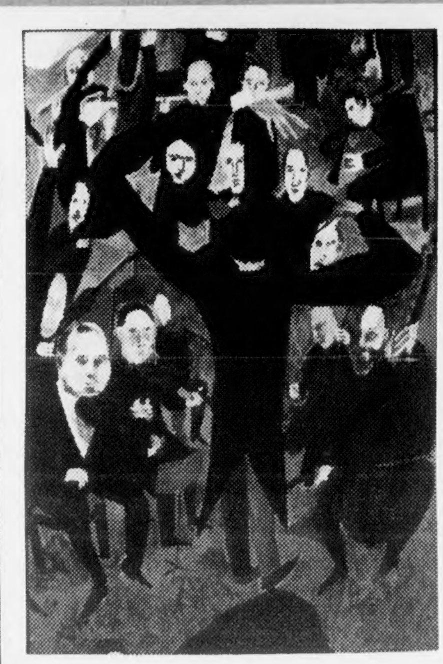
Les noms des circonscriptions proposés par la Commission ont été choisis en tenant compte de leur qualité descriptive des circonscriptions concernées et de leur importance historique.


APPENDIX
ANNEXE
PROPOSED FEDERAL ELECTORAL DISTRICTS
FOR THE
PROVINCE OF MANITOBA
ELECTORAL BOUNDARIES READJUSTMENT ACT
R.S.C. 1970, as amended
Note: Each electoral district shall be represented by one member
Proposed electoral district boundary
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES PROJETÉES
POUR LA
PROVINCE DE MANITOBA
LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
S.R.C. 1970, modifiée
Nota: Chaque circonscription électorale sera représentée par un député
Limite projetée de la circonscription électorale
SCALE IN KILOMETRES
ÉCHELLE EN KILOMÈTRES
SCALE IN MILES
ÉCHELLE EN MILLES
1. BRANDON—SOURIS
2. CHURCHILL
3. DAUPHIN
4. LISGAR
5. PORTAGE—MINNEDOSA
6. PROVENCHER
7. SELKIRK—INTERLAKE
8. ST. BONIFACE (SAINT-BONIFACE)
9. ST. JAMES
10. THE KILDONANS
11. WINNIPEG—BIRDS HILL
12. WINNIPEG CENTRE
13. WINNIPEG—FORT GARRY
14. WINNIPEG NORTH (NORD)
15. WINNIPEG SOUTH (SUD)
CITY OF WINNIPEG
CITÉ DE WINNIPEG
ROSSER
MacDONALD
TACHE
Assiniboine River
SASKATCHEWAN
ONTARIO
NWT
USA
Churchill
Note: See separate map for City of Winnipeg
Nota: Voir carte spéciale pour la Cité de Winnipeg
Produced by the Surveys and Mapping Branch,
Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa, 1982
Établie par la Direction des levés et de la cartographie,
ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, Ottawa, 1982

APPENDIX
ANNEXE







EXPOSITIONS

Prochaine exposition

Travaux récents

ALLEN HESSLER

peintures, gouaches, estampes

6 - 31 octobre

vernissage - 6 octobre à 20h00

Les Amis de l'art

vous invitent à soumettre
2 ou 3 petites oeuvres pour la vente

MENUS ARTS D'OEUVRE

date limite - **29 octobre**

Artistes de chez-nous 1982

jusqu'au 3 octobre 1982

ARTS ET MÉTIERS

EXPOSEZ VOS OEUVRES!

qui - artistes, artisans amateurs, professionnels, groupes ou associations

QUAND - **avril 1983 à avril 1984** (maximum de 1 mois par exposition)

DATE LIMITE - faites votre demande avant le **30 janvier** 1983
Appelez Gary Tessier pour tous les renseignements.

session automne 1982

LES ATELIERS DES ARTS ET MÉTIERS

- débuteront à la mi-octobre
- 8 à 10 semaines, en soirée

POTERIE - $65.00
- débutant, intermédiaire, avancé

TISSAGE - $35.00
- débutant, intermédiaire

DESSIN/PEINTURE - $30.00

Carte de membre et accès gratuit aux locaux en soirée pour tous les participants.

INSCRIVEZ-VOUS AUJOURD'HUI!

Centre Culturel Franco-Manitobain

233-8972



Marie Patenaude



Kelley Fry



30 septembre, 1er, 2 octobre

L'heure du bon temps

**Tous les vendredis
16h30 - 17h30**

Amuse-gueule gratuits!
Prix réduits des consommations!

La série d'abonnements

Saison 1982-1983 en vente

Réservez maintenant au No 233-8972

**ÉTUDIANTS/AÎNÉS PROFITEZ DE LA MINI-SÉRIE!
Réservez 3 spectacles à votre choix pour $13.50.**

29 et 30 octobre 1982 à 20h30

Suzanne Campagne



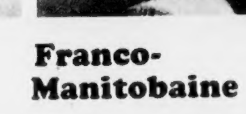
Fransaskoise

Ronald Bourgeois



Acadien

Gisèle Fredette



Franco-Manitobaine

Paul Demers



Franco-Ontarien

Premier spectacle de la saison présenté en collaboration avec la Fédération culturelle des Canadiens français